



ASSOCIATION  
DU PAYS DE  
LAFAYETTE

# Charte Territoriale de Cohésion Sociale

## Rapport d'étape de la coordination au 30 avril 2012

I. Préambule .....	2
II. Agriculteurs en fragilité sociale.....	3
III. Prévention des addictions .....	8
IV. Accès aux soins.....	11
V. Isolement social des Anciens.....	13
VI. Soutiens aux aidants familiaux .....	19
VII. Mobilité en milieu rural .....	25
VIII. « Edusa » .....	29
IX. Implication des jeunes dans la vie sociale .....	31
X. Problèmes d'habitat .....	45
XI. Tableau synthétique des actions en cours .....	46
XII. Perspectives d'action.....	52
XIII. Annexe .....	54

## I. Préambule



Le présent rapport présente les différentes actions en cours auxquelles participent le coordonnateur et les référents élus de la Charte Territoriale de Cohésion Sociale.

Cette liste d'actions ne doit pas faire oublier qu'une part importante du temps de coordination se situe « entre » elles pour :

- ⇒ Tenir compte de façon optimale des identités différentes des acteurs : élus, bénévoles, professionnels ; identité à la fois liée à leur rôle et à leur personnalité.
- ⇒ Tenir compte également des identités des différentes structures : collectivités locales, Conseil général, ARS, DDCSPP, Inspection Académique, Établissements scolaires, organismes de sécurité sociale, associations...
- ⇒ Être le plus proche possible des initiatives locales, en les aidant à formaliser leurs projets et à établir les procédures pour les mettre en œuvre.
- ⇒ Susciter les liens entre les territoires et les organismes.

Le verbe « coordonner » pourrait donc avoir comme définition dans le cadre de la Charte : *combiner le plus harmonieusement possible les différentes identités pour une plus grande efficacité des actions locales.*

## **II. Agriculteurs en fragilité sociale**

### **1. Présentation**

La démarche expérimentale du Pays-de-Blesle a été initiée par Monsieur le Préfet de la Haute-Loire le 19 mai 2010, à l'occasion de la signature de la *Charte Territoriale de Cohésion Sociale* du Pays-de-Lafayette. Il a fait part de son souhait qu'une action soit menée pour prévenir la détresse sociale de certains agriculteurs, détresse qui pouvait les conduire au suicide. Le président de la Communauté de Communes du Pays-de-Blesle (CC) lui a proposé que ce territoire expérimente une démarche novatrice en direction de ce public, à partir d'un réseau d'élus.

Un an plus tard, le 5 mai 2011, un compte rendu d'étape a été fait à Monsieur le Préfet lors d'une réunion à la mairie de Blesle, avec la remise d'un rapport (cf. annexe).

Ce bilan a mis en évidence des situations d'agriculteurs préoccupantes tant au niveau social, économique que de l'isolement psychologique.

Il est important de rappeler que l'objectif principal de la démarche est la restauration de la « cohésion sociale ». Il ne s'agit pas d'aider l'ensemble des agriculteurs en difficulté : pour cela des dispositifs existent déjà (service social MSA, service social du Conseil général, Chambre d'Agriculture, Solidarité Paysans). Pour la CC, il s'agit d'être en contact avec des agriculteurs qui ne sollicitent pas ces dispositifs, alors qu'ils sont en détresse sociale, leur attitude n'étant pas liée à un manque d'information mais à des difficultés psychologiques et/ou culturelles.

Le groupe d'action mis en place par la CC en juillet 2010 réunit un élu référent par commune (voir rapport). Ces référents ont repéré les agriculteurs relevant de la démarche et ont pris contact avec eux. Pour certains, l'orientation vers les dispositifs existants a été possible.

Pour d'autres, après expertise et analyse de leur situation, il est apparu nécessaire, au-delà des aides existantes, de permettre à ces personnes de réinvestir la communauté locale, c'est à dire de recréer un lien avec la commune et ses habitants, de leur redonner un sentiment d'utilité sociale, d'appartenance sociale, afin de prévenir la dégradation de leur situation, tant sur le plan psychologique que matériel. Une proposition concrète de soutien local, sous la forme d'une activité territoriale temporaire et à temps partiel, s'est avérée comme la seule solution acceptable par la personne, compte tenu des difficultés précitées.

C'est pour la mise en œuvre de cette action, qui s'inscrit dans un objectif double d'action sociale et de prévention des conduites à risques (suicide), que ce dossier est présenté.

### **2. Conditions nécessaires à la poursuite de la démarche expérimentale de la CC**

L'objectif de « cohésion sociale » a pour premier enjeu de rétablir les liens entre la personne isolée socialement et son entourage communal ou intercommunal. Les élus tiennent un rôle de vigilance par rapport à cette situation fragile. La démarche consiste,

après avoir identifié les situations préoccupantes, à lutter contre le repli sur soi et les conséquences dramatiques qu'il peut avoir : isolement social, dépression, suicide.

**Pour certains agriculteurs, le soutien de proximité est préalable à toute autre type d'aide qui aurait lieu à Brioude ou au Puy-en-Velay sous une forme structurée (formation, stage, Dispositif Expérimental de Formation et d'Accompagnement des Agriculteurs en Difficulté...) : c'est dans le Pays de Blesle que l'aide doit se tenir, dans un environnement et avec des contacts familiaux.**

Avant de pouvoir recourir aux dispositifs professionnels en place pour des démarches de désendettement, de reconversion partielle ou totale, de formation, il est indispensable que la personne puisse être soutenue localement : sortir du repli sur soi demande de respecter des étapes progressives pour que la personne reprenne confiance en elle. Par comparaison, une des missions des professeurs-éducateurs est de rendre l'élève capable d'aller frapper à une porte. Ici, le but est de rompre l'isolement social de l'agriculteur pour le rendre capable de recourir aux dispositifs d'aide (AGRIDIF par exemple).

Dans la démarche du groupe d'action, le référent communal est le mieux placé pour piloter ce soutien, dans la proximité, la souplesse et la réactivité.

**Le référent communal doit être en mesure de proposer à l'agriculteur une activité rémunérée partielle et à durée déterminée dans sa commune ou dans une commune voisine. Cette activité doit être en adéquation avec les nécessités de la poursuite du travail agricole (horaires, ventilation du volume de travail...).**

Le territoire dispose des activités à proposer aux agriculteurs, relevant de leurs compétences.

Or, s'il existe des aides financières pour assurer des emplois d'insertion (les « emplois aidés »), elles ne correspondent pas à la démarche entreprise et sont soumises à des critères qui excluent les agriculteurs que les référents communaux doivent soutenir. Ce sont des critères liés notamment à :

- ⇒ l'âge,
- ⇒ la perception du RSA,
- ⇒ l'inscription à Pôle Emploi et l'ancienneté de cette inscription,
- ⇒ l'arrêt complet de l'activité agricole,
- ⇒ etc.

Tous ces critères « institutionnels » sont incompatibles avec le soutien aux agriculteurs en isolement social, car il ne s'agit pas de créer des emplois pérennes, ni d'expérimenter un nouveau dispositif d'insertion, mais de trouver une solution ponctuelle, novatrice, qui peut constituer un « tremplin » pour ces personnes en situation de risque social.

C'est le travail de prévention locale que le groupe de proximité s'est fixé, selon la philosophie de la *Charte Territoriale de Cohésion Sociale*, avec comme conditions essentielles « la proximité, la souplesse et la réactivité ».

### **3. Étape II**

#### **1. Contenu du dispositif expérimental**

La Communauté de Communes du Pays-de-Blesle est porteuse du projet.

##### **1.1. Activités territoriales temporaires et à temps partiel**

Le groupe d'action des référents communaux propose à certains agriculteurs en isolement social une activité payée, temporaire et à temps partiel, au niveau de l'intercommunalité, dans des activités relevant des référentiels des CAP : maçonnerie, peinture, horticulture par exemple. Ces activités sont organisées suivant chaque cas, et peuvent, si besoin, permettre aux personnes d'obtenir en fin de période un certificat mentionnant les réalisations et les compétences professionnelles mises en œuvre.

La nature des activités correspond aux compétences des agriculteurs. Ceci permet, outre le soutien financier et social que cette activité apporte, de faire valider ces compétences, par une démarche du type VAE (Validation des Acquis par l'Expérience) : module, unité capitalisable ; ce qui pourra faciliter le recours éventuel à une formation aboutissant à un diplôme.

Les activités proposées sont à mi-temps pour une durée de 6 mois. Le groupe d'action peut aménager ces conditions selon les situations.

##### **1.2. Critères d'admission et d'encadrement**

Ce dispositif de soutien par une activité communale s'intègre totalement dans la continuité du projet de cohésion sociale mené par la CC depuis juillet 2010 vis-à-vis des agriculteurs. Les critères d'admission à ce dispositif correspondent à ceux établis de façon expérimentale par le groupe d'action : l'isolement social.

C'est ce groupe d'action qui décide de l'admission des agriculteurs aux activités proposées. Si des critères ne sont pas fixés a priori, ils résultent néanmoins des repérages faits par les référents communaux et des priorités d'intervention retenues par le groupe. Ainsi, définir des critères à priori (âge, niveau de ressources, etc.) serait contradictoire avec ce qui est à l'origine du présent dossier : les critères « fermés » (des dispositifs spécifiques) ne correspondent pas aux actions pourtant nécessaires de soutien local, indispensables pour engager une démarche de proximité et de prévention.

Dans ce cadre, il faut rappeler :

- ⇒ que le groupe d'action, multi partenarial, a prouvé la rigueur de son fonctionnement,
- ⇒ que d'un point de vue quantitatif, il est prévu un fonctionnement sur la base de 3 postes maximum à mi-temps, c'est-à-dire un volume faible.

Afin de nous permettre de reconnaître au plus juste la qualité des travaux réalisés, l'encadrement professionnel est effectué en collaboration avec des entreprises du Pays de Blesle (maçonnerie, peinture, horticulture...). Ceci a notamment pour avantage, de « reconstituer » le lien social au travers de centres d'intérêts similaires.

### 1.3. Coordination de l'étape II

Ces activités territoriales de proximité sont portées par la Communauté de Communes qui prend en charge la coordination générale sous la responsabilité du Président.

La coordination opérationnelle sera assurée conjointement par un délégué communautaire élu, le coordonnateur de la Charte de Cohésion Sociale du Pays-de-Lafayette et l'agent de développement de la Communauté de Communes du Pays de Blesle.

Le délégué communautaire est André HALFON, maire de Torsiac et référent communal.

Cette coordination vise au bon déroulement de la mission (gestion administrative, technique, humaine et évaluation). Elle a notamment pour objectif d'assurer le lien entre la mission de production (activités dans les communes) et la mission de cohésion sociale (restauration des liens sociaux de l'agriculteur). Elle veille également à une bonne coordination des différents intervenants techniques, pédagogiques et socioprofessionnels.

- L'accompagnement technique :

Un accompagnement technique est proposé par les Communes « hôtes », sur lesquelles les interventions des agriculteurs missionnés sont entreprises. Il s'agit des référents communaux impliqués dans la démarche depuis son commencement. Les référents communaux définissent les tâches à effectuer en collaboration avec les coordonnateurs du projet.

- L'accompagnement pédagogique :

Comme expliqué précédemment, en sus du soutien financier et social qu'ils apportent, ces activités ont pour objectif de favoriser la reconnaissance de savoir-faire. Ils doivent pouvoir participer à un parcours de validation professionnelle au moyen d'une démarche type VAE (Validation des Acquis par l'Expérience). La Communauté de Communes est garante de cet accompagnement pédagogique au travers de l'intervention d'André Halfon spécialiste de ces questions au regard de son expérience professionnelle (Enseignant, Chef de travaux à l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté – ÉREA – de Brioude).

- L'accompagnement socioprofessionnel :

Cette démarche bénéficie de la collaboration d'entreprises du territoire afin de coller au plus près aux attentes du secteur marchand. La personne a ainsi la possibilité de s'engager ultérieurement (si souhaité) dans une démarche d'insertion professionnelle.

\*\*\*\*\*

**L'expérimentation présentée s'inscrit dans les préconisations de la *Charte territoriale de cohésion sociale du Pays-de-Lafayette*, en réponse aux constats mis en évidence par le diagnostic « santé social » du Pays, concernant diverses problématiques telles que la question de la souffrance psychique qui peut conduire à des passages à l'acte (suicide) et à la précarité.**

**Il s'agit à travers cette action de proximité, de permettre aux personnes concernées :**

- ⇒ **de s'extraire de leur isolement,**
- ⇒ **de consolider leur situation économique au moyen d'une activité complémentaire,**

**afin d'initier une démarche de projet qui pourra les conduire, si souhaité, vers une réorientation professionnelle ou une réappropriation de leur capacité à agir sur leur propre situation.**

## **2. Évaluation**

Une fiche d'évaluation est tenue pour chaque agriculteur missionné dans le cadre du présent projet.

Cette fiche comporte :

- ⇒ Le profil de la personne : civilité, âge, profession, niveau de formation.
- ⇒ Sa situation sociale : difficultés, motifs d'admission dans le dispositif.
- ⇒ La description de l'accompagnement pédagogique, technique et relationnel : durée et contenu.
- ⇒ La description de la situation à la fin de la mission, les impacts en termes de cohésion sociale :
  - individuels : situation professionnelle, psychologique et sociale, orientations éventuelles...
  - collectifs sur le territoire (entretiens avec les maires).

## **4. La situation au 30 avril 2012**

La MSA a très rapidement donné son accord pour le financement, le Conseil général a également accordé une subvention. Des perspectives favorables se dessinent notamment pour la DATAR et l'ARS (dans le cadre d'un Contrat Local de Santé à venir).

Compte tenu des financements acquis (MSA, Conseil général et Communauté de Communes du Pays-de-Blesle), il a été décidé de commencer l'action pour tenir compte de :

- ⇒ L'urgence du thème : la prévention du suicide.
- ⇒ La nécessité de conserver le dynamisme du groupe de travail.

Les référents communaux ont choisi de commencer l'action avec 3 agriculteurs en mai 2012.

### III. Prévention des addictions

Trois actions sont menées dans le cadre de la Charte :

- ⇒ mise en place de groupes d'expression dans les établissements scolaires,
- ⇒ organisation de représentations de théâtre-interactif sur les excès d'alcool,
- ⇒ élaboration avec des associations d'une « charte de prévention ».

La liste des établissements scolaires du Pays-de-Lafayette est la suivante :

établissement scolaire	commune
Collège public Les Fontilles	BLESLE
Collège-lycée Lafayette	BRIOUDE
Collège-Lycée privé St-Julien	BRIOUDE
ÉREA Alexandre Vialatte	BRIOUDE
Lycée Agricole Bonnefont	FONTANNES
Collège public Henri-Pourrat	LA CHAISE-DIEU
Collège privé Saint-Joseph	LANGÉAC
Collège public du Haut-Allier	LANGÉAC
Collège public Val-de-Senouire	PAULHAGUET
Collège privé Sainte-Bernadette	SAINTE-FLORINE
Collège public Marguerite-Thomas	SAINTE-FLORINE
Lycée Prof. Claude Favard	SAINTE-FLORINE
Maison Familiale Rurale	SAINTE-FLORINE
Collège privé La Présentation	SAUGUES
Collège public Joachim-Barrande	SAUGUES
15	

#### 1. Groupes d'expression dans les établissements scolaires

Pendant l'année scolaire 2010-2011, 8 établissements scolaires se sont engagés dans la démarche avec l'ANPAA. Les 2 objectifs pour l'année 2011-2012 étaient :

- ⇒ D'étendre l'action à des établissements plus nombreux.
- ⇒ D'améliorer qualitativement l'intervention de l'ANPAA : les interventions en une seule séance étaient majoritaires dans l'année précédente, il fallait viser à intervenir 2 à 3 fois auprès du même groupe d'élèves.

Un rapport complet sur cette action sera produit à la fin de l'année scolaire, en juin 2012. On peut déjà dire :

- ⇒ **14 établissements scolaires du Pays-de-Lafayette ont participé à l'action.** Deux éléments ont participé à la réalisation de cet objectif :
  - Une nouvelle rencontre avec les chefs d'établissement a été effectuée par l'ANPAA et le coordonnateur de la Charte en juin et septembre 2011.
  - L'expérience des 8 établissements pendant l'année scolaire a été diffusée aux autres établissements.

⇒ Majoritairement l'ANPAA est intervenue au moins 2 fois auprès du même groupe d'élèves.

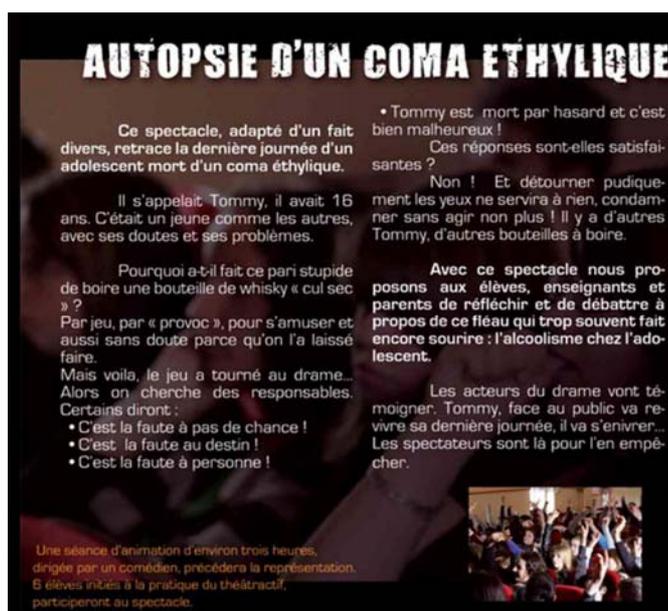
## 2. Représentations de théâtre-interactif

Suite aux représentations de théâtre-forum qui ont eu lieu en janvier 2011 sur la « cyberaddiction », il a été proposé aux établissements scolaires (via des réunions du Bassin du Haut-Allier pour les établissements publics, via des contacts individuels avec les établissements privés) d'organiser de nouvelles représentations théâtrales sur l'excès d'alcool.

Il a été choisi une formule prévoyant des représentations préparées auparavant avec un groupe d'élèves : des ateliers de 6 élèves le matin pour une représentation l'après-midi.

Une subvention de la MILDT a été obtenue sur ce projet, le complément de financement étant assuré par les 3 communes pilotant un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD : Brioude, Langeac et Sainte-Florine) et les établissements scolaires (2 € par élève participant aux représentations).

La même compagnie théâtrale spécialisée qu'en 2011 a été choisie : la compagnie « Effet Act ».



13 établissements scolaires sur 15 vont participer à cette action, avec 442 élèves inscrits, qui aura lieu :

- ⇒ Le 10 mai 2012 à Langeac.
- ⇒ Le 11 mai 2012 à Sainte-Florine.
- ⇒ Le 22 mai 2012 à Brioude.

### **3. Prévention des addictions auprès des jeunes en extrascolaire**

Un groupe de travail s'est constitué sur ce thème dans Auzon communauté. Il regroupe :

- ⇒ Des élus de la Communauté de communes.
- ⇒ L'ANPAA.
- ⇒ La Mission Locale.
- ⇒ Le service social du Conseil général.
- ⇒ La coordonnatrice du CLSPD de Sainte-Florine.
- ⇒ L'animatrice « ados » d'Auzon communauté.

Ce groupe a préparé une réunion de l'ensemble des associations de la Communauté de Communes agissant auprès des jeunes. L'objectif de cette réunion était le suivant (extrait de la lettre d'invitation envoyée aux associations) :

Dans le cadre de la Charte de Cohésion Sociale du Pays-de-Lafayette, Auzon Communauté souhaite mener une action de prévention des excès de l'alcool auprès des jeunes, voire des très jeunes, du territoire.

**Or ce projet ne peut exister qu'avec, dès le départ, l'implication des associations.**

Nous aimerions donc vous rencontrer, avec les autres associations, pour un échange libre qui nous permettra de définir ce qu'il est possible de faire et, pourquoi pas, de déboucher sur un « label de prévention » dans ce domaine pour les associations.

Nous vous proposons une réunion avec :

- ⇒ des élus de la communauté de communes,
- ⇒ les associations s'adressant aux jeunes,
- ⇒ l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie),
- ⇒ le coordonnateur de la Charte de Cohésion Sociale.

**Cette réunion aura lieu le 20 mars 2012 à 18h à la Mairie de Sainte-Florine**

Nous comptons chaleureusement sur votre présence à cette réunion qui permettra à chacun d'exprimer son point de vue.

Cette réunion « plénière » (environ 50 associations invitées) a permis au groupe de travail d'affiner sa méthode : huit associations sont venues et une petite minorité a exprimé son désir d'améliorer son action de prévention dans le domaine des abus de l'alcool.

Suite à cette réunion, le groupe a décidé :

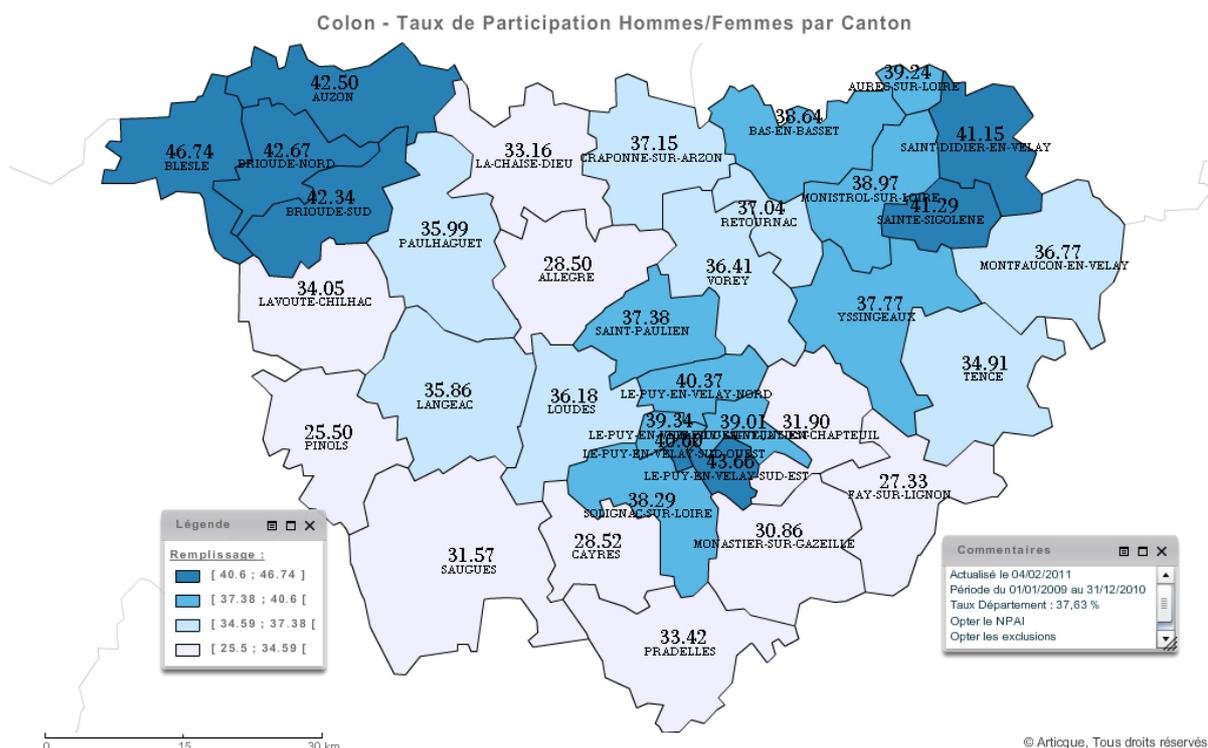
- ⇒ De réunir un « groupe pilote » avec 4 ou 5 associations volontaires.
- ⇒ D'élaborer une « charte de prévention » qui pourrait être signée par quelques associations au départ, avec l'espoir que cela entraînerait les autres par la suite.

La première réunion du groupe pilote aura lieu en septembre 2012.

## IV. Accès aux soins

### 1. Dépistage du cancer

L'objectif depuis la signature de la Charte est de promouvoir le dépistage des cancers dans des régions où la participation est la plus faible. La carte suivante indique la situation de la Haute-Loire par rapport au dépistage du cancer du côlon (plus les zones sont claires, plus la participation est faible) :



L'action menée dans le Langeadois et à Pinols, vise plus particulièrement le public en fragilité sociale. Un groupe de travail spécifique s'est constitué avec des acteurs locaux : les CCAS de Langeac et de Pinols, les Restos du Cœur, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, la Pastorale Santé, les Conjointes Survivants ; des CCAS extérieurs au Langeadois : CCAS de Vieille-Brioude, de Sainte-Florine et de Vergongheon ; les services sociaux de la CPAM et de la CARSAT.

Une formation d'une demi-journée a été assurée par l'ARDOC auprès de ce groupe de travail début 2011. Une réunion de suivi a eu lieu en juin 2011, une autre aura lieu en juin 2012.

La continuation de cette action est suspendue au résultat des demandes de financement de l'ARDOC pour la développer sur d'autres territoires du Pays-de-Lafayette.

## ***2. Action de l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) auprès des élus locaux***

Dans le cadre de la programmation du Pôle de compétence 2011-2012, le coordonnateur de la Charte et l'IREPS ont effectué une enquête auprès des élus locaux en 2010 : Communautés de communes et communes. Pour la Haute-Loire, l'IREPS a décidé de faire l'enquête dans le cadre de la Charte de Cohésion Sociale du Pays-de-Lafayette.

Pour poursuivre ce travail sur « l'implication des élus dans la promotion de la santé » une réunion d'expertise aura lieu le 31 mai 2012 à Clermont-Ferrand.

Cette réunion sera animée par le coordonnateur de la Charte du Pays-de-Lafayette.

## V. Isolement social des Anciens

Le Comité de pilotage du projet est composé :

- ⇒ De la Communauté de Communes du Pays-de-Paulhaguet, d'élus de mairies rurales.
- ⇒ Du service social du Conseil général.
- ⇒ De la MSA.
- ⇒ De la CARSAT.

Le thème initial de notre démarche était « rompre l'isolement des personnes âgées » (thème inscrit dans la Charte de Cohésion Sociale et dans un projet local du service social du Conseil général). Nous avons démarré le projet dans le canton de Paulhaguet et avons été confrontés rapidement à deux obstacles majeurs : le peu de bénévoles volontaires, la faible participation des communes.

### **1. Autour de la notion d' « isolement »**

L'expression « isolement des personnes âgées » a fait rapidement l'objet de discussions, notamment avec les élus rencontrés et avec les habitants : le mot « isolement » n'a pas semblé correspondre à la réalité ressentie par nos interlocuteurs de terrain. « Pourquoi parle-t-on d'isolement des personnes âgées, certains couples jeunes, certains jeunes, sont eux vraiment isolés ».

À partir de notre territoire on peut mettre en avant les réflexions suivantes :

- ⇒ Il n'y a pas d'indifférence : tout le monde se connaît, il y a de la solidarité même quand les personnes se sont disputées depuis des générations, les familles sont en majorité peu dispersées, moins que dans les grandes villes. Même pour les nouveaux arrivants, l'anonymat est beaucoup plus rare dans des territoires où il y a peu de population.
- ⇒ Pour la même raison - l'absence d'indifférence - il est difficile de parler d'isolement géographique. Même si certains hameaux sont très peu peuplés, voire habités par un seul habitant, il y a toujours quelqu'un qui pense à vous lorsque les situations climatologiques sont difficiles ou lorsque vous avez des problèmes de santé.

Remarque : si cette notion d'isolement exprime plutôt le sentiment de solitude ou d'ennui, n'est-elle pas applicable à toutes les catégories de population, que l'on soit « jeune » ou « vieux », que l'on habite dans les territoires ruraux ou dans les villes ? On peut faire l'hypothèse que ce sentiment est moins intense dans nos campagnes pour les raisons citées plus haut (absence d'indifférence et d'isolement physique).

## **2. Évolution de la conception du projet**

Ces premiers constats ayant été faits, nous avons abordé le thème initial différemment, à partir de prémisses nouveaux :

- ⇒ La vie sociale a beaucoup diminué avec la disparition des lieux spontanés de rencontre : les commerces, les veillées, les activités à l'extérieur de l'habitation, les tâches collectives, les messes etc. Le sentiment de solitude peut être renforcé par ce fait.
- ⇒ Un « Ancien » est une source de connaissance. Un dicton dit: « une personne qui meure c'est une bibliothèque qui disparaît ». Il s'agit de mémoire, de savoir-faire, d'expérience. L'échange humain sur ces éléments contribue de façon importante à l'équilibre personnel.
- ⇒ L'appauvrissement de la vie sociale est dû, notamment, à l'évolution de la société : automatisation du travail, moindre importance accordée à l'expérience des aînés, individualisation des modes de vie – télévision, Internet.

Conséquence principale : les Anciens ont de moins en moins l'occasion de transmettre ce qu'ils ont vécu. La « transmission » par la parole est de plus en plus rare auprès de la famille et des autres en général.

La difficulté de « vieillir » (la « crise de la vieillesse » sujet développé par le Docteur Michel Glénat lors de sa conférence à Paulhaguet en juin 2011) est renforcée par cette situation : l'Ancien n'arrive pas à transmettre ce qu'il sait, alors que cette transmission devient de plus en plus, pour les personnes « avançant dans l'âge », une question d'identité : la crise de la vieillesse est aussi une crise d'identité.

« Je ne sers plus à rien, d'autant plus que je ne peux pas parler de tout ce qui a constitué ma vie, mes souvenirs, ceux transmis par mes parents, mes grands-parents, mes connaissances, mes expériences ... »

## **3. Nouvelle démarche et premiers résultats**

Nous avons décidé d'agir en cohérence avec ces réflexions. Nous avons recontacté les communes du Pays de Paulhaguet et leurs associations, nous avons proposé de travailler sur l'histoire des villages et du canton au travers des souvenirs des habitants.

Jusqu'à aujourd'hui (précaution : c'est un projet qui sera jugé dans la durée), toutes les actions qui ont démarré avec les communes volontaires nous ont confortés dans notre choix : il y a un véritable succès dans l'implication des communes, avec un mélange d'élus, d'associations, d'habitants, de générations.

Il est important de noter que nous n'avons pas défini au préalable les différents « axes » de cette nouvelle action : nous construisons petit à petit celle-ci en fonction du dialogue avec les habitants et nous restons ouverts à toute personnalisation, en fonction du groupe réuni dans chaque commune.

Nous pouvons déjà faire ressortir :

- ⇒ Le nombre important de personnes intéressées : ce sont au total environ 200 personnes qui participent régulièrement aux réunions organisées dans les 10 communes volontaires du Pays-de-Paulhaguet. Cette fréquence a une conséquence

étonnante : nous sommes obligés de prévoir des groupes plus petits car il s'agit d'un « travail » et non d'un « spectacle », une simple projection. Les deux pouvant d'ailleurs alterner : une grande réunion peut être l'occasion de présenter le travail des groupes plus petits.

- ⇒ Le fait, ce qui est un objectif initial important, que se sentent concernées des habitants ne fréquentant pas habituellement les activités sociales qui subsistent et qui ne les « intéressent » pas. Elles viennent car « elles savent des choses et veulent les dire ».
- ⇒ Des liens sociaux se recréent alors qu'ils s'étaient distendus ou avaient disparu. De plus ce lien social peut être chargé d'émotions : un nouveau contact avec des personnes solitaires, peu enclines a priori à la vie sociale, un contact avec des personnes dont l'état de santé ne leur permet pas d'assister aux réunions (contact à domicile ou en maison de retraite) : « Revenez me voir avant que je meure parce qu'il y a de très vieilles photos et moi seule connais le nom des gens qui sont dessus. »
- ⇒ Ce travail sur les souvenirs intéresse aussi des habitants plus jeunes que les Anciens, avec deux profils :
  - Des « jeunes » du Pays qui sont eux-mêmes porteurs du souvenir de leurs ascendants ou qui veulent les retrouver.
  - Des « jeunes » qui ne sont pas du Pays (les « pièces rapportées » ou les « étrangers ») qui sont motivés pour s'approprier « l'identité » de leur commune en échangeant avec les Anciens.
  - Des personnes en résidence secondaire.
  - Des touristes.

## SAINTE-MARGUERITE La Ruche 6 janvier 2012

### Les souvenirs à la surface

La Charte territoriale de cohésion sociale du Pays Lafayette concrétise ses actions sur le territoire. C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes de Paulhaguet, en partenariat avec le Conseil Général, la CARSAT et la MSA, porte un projet visant à prévenir l'isolement social des personnes âgées par un recueil de leurs souvenirs, une transmission de la Mémoire, une ré appropriation et un partage de l'histoire des communes et de leurs hameaux, afin de retisser du lien social tout en régénérant le patrimoine culturel local.

C'est ce message, que le Président Christian Poulet accompagné de Jean François Comte coordonnateur de la Charte ont délivré dernièrement au conseil municipal.

En effet, ils étaient dix huit à avoir répondu présent. Venu des quatre coins de la commune, mais également de Clermont Ferrand, Lyon où Langeac, toutes tranches d'âge confondues (80 ans sépare Louis le plus jeune de



Marius Dutrevis, l'ancien maire), les participants, munis de documents anciens et notamment de photographies, ont échangé durant un après midi intense :

Ainsi, par la numérisation et la projection instantanée des photos, les plus anciens assurant les commentaires,

ont-ils découvert, entre autre, le regard ténébreux et la moustache cirée de Régis Grenier qui fut Maire dans les années 20. Mais certainement l'émotion culminait elle lorsque apparut le fin visage ridé de «la Miette» sous sa coiffe amidonnée. Car une majorité de l'assis-

tance avait entendu parler sans la connaître de cette femme énergique, tenancière du restaurant de Pierre Froide, dans la première moitié du 20e siècle. L'après-midi s'est conclu autour d'une collation, l'idée d'un second regroupement s'est imposée tout naturellement.

Il est important aussi de noter qu'un échange peut s'établir, grâce au thème choisi des souvenirs, entre les différentes communes du Pays de Paulhaguet ou d'autres Pays :

- ⇒ Des anciens habitants de la commune viennent aux réunions pour reparler de leur enfance, de leurs racines : « Voyez, j'arrive de Lyon pour cette rencontre. Pourquoi ? Parce que c'est mon village, mon enfance ... je repars ce soir, mais je voulais être là. Remarquez, j'ai le temps je suis à la retraite. Ma mère est décédée juste avant la Noël, et il y a dans la maison toute un tas de souvenirs à partager ensemble ... » (une personne venue exprès de Lyon à une réunion à Saint-Georges-d'Aurac). Il y a des personnes qui viennent de Langeac, de Brioude, du Puy, etc.
- ⇒ Nous nous inspirons des expériences de chacun pour les proposer aux autres. Nous proposons à des élus ou à des habitants de venir participer à une réunion d'une autre commune pour « voir comment ça se passe ». Nous commençons à penser à des évènements qui pourraient regrouper plusieurs communes voisines.
- ⇒ Il y a actuellement des communes d'autres territoires qui s'inspirent de ce qui se fait dans le Pays-de-Paulhaguet pour se lancer dans la même démarche : le Plateau de La Chaise-Dieu avec Connangles et Saint-Pal-de-Senouire ; le Pays-de-Saugues avec Cubelles ; le Brivadois avec Vieille-Brioude.

#### 4. Quelques enseignements sur le déroulement

**CHAVANIAC-LAFAYETTE** La Montagne  
01/03/2012  
Le passé consolide les liens au présent



FIGURE. Régis Pignol, cultivateur et aubergiste, maire de la commune en 1910.

Une réunion récente sur un projet intercommunal a regroupé plusieurs habitants du bourg et des hameaux de Chavaniac, des élus municipaux dont Gilbert Lafont, maire, Josette Besson, adjointe, Maryse Perrin et Marc Ollier, conseillers, autour de Jean-François Comte, coordinateur de la charte de cohésion sociale du Pays de Lafayette. Ce dernier était accompagné par Alain Robert, président de l'Association des collectionneurs de Paulhaguet.

##### Lien social

Il s'agit d'enquêter auprès des personnes âgées, de recueillir leurs témoignages, d'apporter des documents pour les exploiter, de créer un lien social, objectif initial du projet, afin de mieux connaître et de valoriser la vie passée.

Après un inventaire animé des photos, pages d'annuaires, délibérations

parus, on passait à la projection des documents du jour. Une recherche méthodique et détaillée des groupes d'élèves, de soldats, de paysans, permet d'identifier les personnes, de découvrir la vie des gens : vie scolaire, familiale, militaire (cantine, uniformes) agricole, artisanale (outils), et bien sûr de situer dans le temps les scènes observées qui s'échelonnent du début du XX<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale.

La motivation est toujours là et, au fil des rencontres, on affine les renseignements et on ouvre des perspectives pour de nouveaux sujets d'étude. Le lien intercommunal sera concrétisé dans un premier bulletin en textes et en images qui devrait paraître fin mars et sera distribué aux habitants du canton.

La prochaine réunion à Chavaniac aura lieu le 17 mars à la cantine. ■

La démarche suivie, construite à partir de l'expérience, nous permet de relever certains points forts :

- ⇒ L'importance des photos : ce « média » est le meilleur pour déclencher l'expression de chacun, les échanges, les discussions, l'émotion.
- ⇒ Le travail à partir du cadastre du village, pour parler des anciens commerces, des sobriquets des maisons, des rues... est aussi un très bon outil pour stimuler les souvenirs et le lien social.

Ce qui est venu compléter de façon très intéressante notre démarche, c'est l'idée de faire un bulletin périodique recueillant les souvenirs, bulletin qui sera distribué à l'ensemble des foyers du Pays de Paulhaguet par les CCAS de chaque commune (source de contact supplémentaire). Il s'agit d'un fil conducteur stimulant : l'objectif principal n'est pas le bulletin (tout le travail intéressant ne pourra pas être imprimé, faute de place) Le recueil des souvenirs est l'objectif principal, le bulletin vient en second. Mais celui-ci rend visible la démarche de tout le monde et il valorise le travail effectué dans chaque commune.

\*\*\*\*\*

Les quelques mois d'expérience nous conduisent à poser une nouvelle hypothèse : ce projet n'est-il pas l'occasion de créer, dans des endroits où les lieux sociaux n'existent plus, un lieu de rencontre régulier où les gens pourraient se retrouver pour développer différents thèmes attractifs, comme par exemple celui de l'histoire du village mais pas uniquement ? Idée qui pourrait prendre l'étiquette provisoire de « Café des habitants » ?

Dernière remarque consacrée à la « sémantique ».

Nous sommes partis d'un projet « social » : rompre l'isolement des personnes âgées. Nous avons, pour donner vie au projet, fait un détour par une démarche consacrée à la « vie sociale », qui s'adresse à tout le monde, seul ou pas seul, souffrant de solitude ou pas. C'est ce détour sémantique qui permettra, peut-être, de remplir les objectifs « sociaux » (prendre soin de soi, adapter son logement, éviter le repli sur soi, ...).



## Histoire du Pays : recueil des souvenirs des Anciens



COMMUNES	1ère rencontre	action démarr.	public	nbre de réunions	moyen nb particip	description
CHASSAGNES	X	X	Aînés ruraux	2	15	recueil de photos, écoles, chemins
CHAVANIAC LAFAYETTE	X	X	tous les habitants	5	20	réunions à thème : photos, commerces, écoles
COLLAT	X	X	tous les habitants	5	20	Réunions à thème photos, commerces, béate...
FRUGIERES LE PIN	X	X	tous les habitants	4	15	Réunions à thème : photos, sobriquets...
MAZERAT AUROUZE	X	X	tous les habitants	1	15	
PAULHAGUET	X	X	tous les habitants	3	30	réunions à thème : photos, église, commerces...
ST DIDIER SUR DOULON	X	X	tous les habitants	1	40	réunions à thème : photos, missionnaires....
STE EUGENIE DE VILLENEUVE	X	X	tous les habitants	1	12	
SAINTE MARGUERITE	X	X	tous les habitants	3	15	réunions à thème : photos, couvent, électricité...
SAINTE GEORGES D'AURAC	X	X	tous les habitants	1	15	
10	10	10		26	197	

Hors le Pays-de-Paulhaguet, les Communes qui se sont engagées dans la même démarche : Cubelles (Pays-de-Saugues), Connangles et Saint-Pal-de-Senouire (Plateau-de-La Chaise-Dieu), Vieille-Brioude (Brivadois).

## VI. Soutiens aux aidants familiaux

Cette action résulte, dans le cadre de la Charte, d'un partenariat entre la MSA, la CARSAT et le service social APA du Conseil général. La MSA est porteuse du projet et a rédigé le rapport d'étape suivant.

### 1. Calendrier de l'action

- ⇒ Le 16 juin 2010 : Démarrage de l'action à Vieille- Brioude, 60 personnes présentes (CCAS, Associations d'aide à domicile, délégués de la MSA).
- ⇒ Du 16 juin 2010 au 31 août 2010 : 147 questionnaires ont été réalisés auprès des aidants familiaux par les CCAS et les Associations d'aide à domicile.
- ⇒ Le 09 novembre 2010 : restitution du résultat des questionnaires. Il se dégage 4 pistes d'actions pour répondre aux besoins principalement exprimés :
  1. Apporter un soutien psychologique aux aidants : mise en place de groupes de paroles.
  2. Apporter des informations aux aidants et aux aidés sur l'amélioration du confort du logement et son adaptation à la dépendance.
  3. Sensibiliser les aidants à l'importance du répit et encourager sa mise en place.
  4. Sensibiliser les aidants à prendre soin de leur santé à travers la mise en place d'action de prévention – santé comme les ateliers du Bien vieillir<sup>1</sup>, les ateliers équilibre...
- ⇒ Les 15 mars 2011 à Vieille-Brioude, 24 mars 2011 à Langeac et 30 mars 2011 à Sainte-Florine : présentation aux réseaux de proximité (CCAS, Associations d'aide à domicile, Aînés ruraux, délégués MSA) des actions destinées à soutenir les aidants et de la visite à domicile du travailleur social visant à adapter ces aides à la particularité de chaque situation. Les 3 réunions ont totalisé 65 participants.
- ⇒ De mars à juillet 2011 : recensement par les CCAS des aidants intéressés par les actions d'aide et présentation de la visite du travailleur social.
- ⇒ De juillet 2011 à décembre 2011 : visites à domicile des travailleurs sociaux de la MSA, de la CARSAT et du Service Maintien de l'Autonomie du Conseil Général auprès des aidants familiaux recensés.

Données chiffrées globales :

- ⇒ Les CCAS d'Auzon, de Blesle, de Chanteuges, de Cohade, de Couteuges, d'Espalem, de Fontannes, de Lempdes-sur-Allagnon, de Lorlanges, de Mazeyrat-d'Allier, de Paulhac, de Paulhaguet, de Vergongheon ont repéré 64 situations.
- ⇒ 55 visites ont été effectuées par les travailleurs sociaux (3 refus, 1 déménagement, 2 départs en institution, 2 décès, 1 personne n'a pas pu être vue).

---

<sup>1</sup> Les ateliers du bien vieillir sont proposés par la MSA afin d'informer sur les clés du bien vieillir, d'apprendre à gérer son capital santé pour maintenir sa qualité de vie et préserver son autonomie. Un atelier comprend 7 séances de 3 heures pour un groupe d'une douzaine de personnes animé par une personne certifiée, formée à une méthode qui conjugue contenu scientifique, conseils ludiques et convivialité.

- ⇒ 2 personnes nous ont contactés directement.
- ⇒ Total des visites effectuées :  $55 + 2 = 57$  visites, dont :
  - 34 bénéficiaires de l'APA<sup>2</sup>
  - 6 bénéficiaires de la PCH<sup>3</sup>
  - 1 bénéficiaire de la MTP<sup>4</sup>

## **2. Bilan global des visites**

- ⇒ Les visites ont été bien accueillies par les aidants et les aidés (exception faite des 3 refus de contact). Ces derniers ont exprimé une satisfaction générale à ce que l'on s'intéresse à eux et que l'on fasse la démarche de les voir à leur domicile. Nous avons remarqué pour la majorité le besoin de s'exprimer et d'être entendu et pour certains celui de rompre leur isolement.
- ⇒ Les personnes rencontrées ont bien identifié les membres des CCAS qui sont à l'origine de la visite du travailleur social dans le cadre du recensement qu'ils ont effectué auprès des aidants. L'introduction de la visite du travailleur social par les membres des CCAS a contribué à créer un contexte favorable à celle-ci.
- ⇒ La situation particulière de chaque aidant et aidé a fait l'objet d'une évaluation globale de la part du travailleur social dans l'objectif de proposer le dispositif d'aide le plus approprié.
- ⇒ Nous avons identifié dans les visites un besoin important d'information en ce qui concerne les aides sociales et médico-sociales disponibles. C'est la bonne connaissance des aides qui permet la mise en place d'un dispositif d'aide adapté.

Au cours des visites différentes informations ont été données sur :

- ⇒ Les aides pouvant être apportées par les professionnels ainsi que leur prise en charge financière : soins de nursing, soins d'hygiène, portage de repas, télé assistance ou matériel pouvant favoriser et sécuriser le maintien à domicile...
- ⇒ Les structures existantes qui pourraient prendre en charge temporairement la personne aidée et faciliter le répit de l'aidant : accueil de jour, hébergement temporaire.
- ⇒ Les aides pour les travaux d'adaptation et de sécurisation du logement : par exemple changement de la baignoire en douche. Ces travaux sont souvent réalisés en urgence sans permettre aux intéressés de se documenter auprès des différents organismes pour bénéficier des aides.

Un accompagnement dans des démarches administratives a parfois été nécessaire. Il avait trait essentiellement :

- ⇒ Au dépôt de demande de prise en charge d'aide à domicile ainsi qu'à celui de demande d'aide aux aidants (pour les ressortissants MSA), au dépôt d'une demande de Majoration Tierce Personne.

---

<sup>2</sup> APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie. L'APA est une prestation en nature accordée par le Conseil Général aux personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie. Le montant attribué est déterminé en fonction de la perte d'autonomie et des revenus.

<sup>3</sup> PCH : Prestation de Compensation du Handicap est attribuée pour le recours à une tierce personne lorsque le handicap ou la dépendance survienne avant 60 ans.

<sup>4</sup> MTP : Majoration Tierce Personne, est payée en complément de la pension d'invalidité et concerne les personnes de moins de 60 ans.

- ⇒ À des démarches vers l'administration des impôts en matière de pension alimentaire et dégrèvement fiscal.
- ⇒ À des démarches vers les bailleurs en ce qui concerne des problèmes de chauffage....

La coordination entre les différents professionnels s'avère indispensable pour assurer un travail d'accompagnement dans la mise en œuvre de l'aide en fonction de l'évolution des besoins.

À l'issue de ces visites différentes démarches de liaison et de coordination ont dû être effectuées :

- ⇒ Avec les assistantes sociales du service Maintien de l'Autonomie du Conseil Général pour la révision du plan d'aide APA au vu de la dégradation de la situation.
- ⇒ Avec les travailleurs sociaux de secteur du Conseil Général ou des tuteurs afin de faire le point sur les suivis en cours ou sur la nécessité de la mise en place d'un accompagnement social.
- ⇒ Avec les personnes des CCAS qui avaient signalé les situations afin de les solliciter pour poursuivre une veille lorsqu'une aide ne pouvait pas être mise en place faute d'acceptation de la part des intéressés alors qu'il y aurait eu nécessité à le faire.

### **3. Observations recueillies lors des visites à domicile des travailleurs sociaux**

Différentes observations ont été recueillies au cours de ces visites, elles se regroupent autour de 3 thèmes principaux :

- 1- Le rôle d'aidant et la relation aidant/aidé.
- 2- Les conditions d'habitation.
- 3- Le recours aux services médicaux et sociaux.

#### **1. Le rôle d'aidant et la relation aidant/aidé**

La relation aidant/aidé est complexe et génère d'une manière générale des sentiments tels que la culpabilité chez les aidants ainsi qu'une certaine indifférence à la prise en compte de leur propres besoins. Ils repoussent très loin leurs limites jusqu'à l'épuisement physique et moral sans solliciter de l'aide.

Les relations aidants/aidés sont parfois conflictuelles ou fusionnelles. Dans les couples la survenue de la dépendance chez un conjoint peut aggraver les dysfonctionnements conjugaux déjà existants et des crises graves peuvent survenir.

L'aidant de façon générale a de la difficulté à reconnaître le besoin de répit : culpabilité à prendre du temps pour soi, impression d'abandonner la personne aidée avec le sentiment d'être la seule personne à pouvoir s'en occuper. L'entretien a permis d'aborder la question de la nécessité « de souffler » tout en faisant prendre conscience que le répit est possible à travers des solutions individualisées.

Un isolement social a été repéré dans certaines situations. Il est aggravé par l'existence de conditions de déplacement difficiles et peut se conjuguer avec un isolement familial.

Les aidants sont beaucoup plus préoccupés par la santé des aidés que par la leur. Nous avons tenté de les sensibiliser à l'importance de prendre soin de leur santé et nous leur avons proposé des actions de prévention compatibles avec leur rôle d'aidant, par

exemple : participation à un atelier du Bien vieillir conjugué avec une prise en charge de l'aidé soit par la famille, soit par une aide à domicile.

## **2. Les conditions d'habitation**

La visite à domicile a permis de faire le point avec l'aidant et l'aidé sur l'état du logement et des conditions du maintien à domicile dans le logement.

Les dangers ou les difficultés liés à l'habitat sont souvent sous-estimés par l'aidé ou l'aidant. Nous avons repéré l'existence de sanitaires non adaptés, d'espaces dangereux, d'escaliers sans rampe ainsi que l'absence de barres d'appui. Nous avons insisté sur la mise en place des équipements nécessaires pour améliorer la sécurisation du logement. Les travaux d'adaptation sont souvent réalisés en urgence, ce qui ne permet pas aux intéressés de bénéficier des aides existantes. Une action de prévention est à réaliser dans ce domaine.

## **3. Le recours aux services médicaux, médico-sociaux**

La plupart des aidés ont un suivi médical : visites régulières du médecin, intervention du kiné et des infirmières libérales.... Malgré cela les aidants soulignent le manque d'information et parfois le manque de coordination entre les différents intervenants professionnels de santé.

Dans la plupart des cas il y a recours aux services d'aide à domicile. Si la télé assistance est utilisée par certains, elle est mal connue par d'autres.

Les structures favorisant le répit de l'aidant par un accueil temporaire de l'aidé sont souvent méconnues : accueil de jour, hébergement temporaire.

Il y a également une méconnaissance des aides pouvant être apportées par les professionnels pour soutenir la tâche de l'aidant ainsi que sur leurs prises en charge tels que : soins de nursing, soins d'hygiène, portage de repas, télé assistance. Il en est de même pour les aides techniques et le matériel d'assistance et de compensation.

## **4. Premières conclusions**

La synthèse des éléments recueillis lors des visites à domicile des travailleurs sociaux nous conforte dans notre choix concernant les axes d'aide retenus à l'issue du dépouillement des questionnaires fin 2010 :

1. Organisation de groupes de paroles pour les aidants.
2. Apporter des informations aux aidants et aux aidés sur l'amélioration du confort du logement et son adaptation à la dépendance, former les aidants à l'utilisation des aides techniques afin de faciliter leur tâche et la sécurité des aidés.
3. Sensibiliser les aidants à l'importance du répit et encourager sa mise en place.
4. Sensibiliser les aidants à prendre soin de leur santé à travers la participation à des actions de prévention santé, comme les ateliers du Bien vieillir, les ateliers équilibre...

Pour répondre aux besoins repérés, des actions sont déjà mises en place et d'autres vont l'être durant l'année 2012.

## 4. Actions

### 1. Groupe de paroles à BRIOUDE du 11/04/2012 au 18/07/2012

Un groupe de paroles et de soutien pour les aidants familiaux a pu se structurer. Il est composé de 10 personnes (5 dans le cadre des signalements des CCAS, 1 par la collègue du Service Maintien de l'Autonomie du Conseil Général, 1 par la collègue CARSAT, 1 dans le cadre de l'intergroupe de Brioude, 1 contact direct auprès de la MSA dans le cadre du contrat d'Aide aux aidants, 1 par « bouche à oreille »).

Il se déroule dans les locaux de la MSA à partir du 11 avril 2012 jusqu'au 18 juillet 2012 à raison d'une rencontre tous les quinze jours. Il est animé par deux assistantes sociales, une de la CARSAT et une du Service Maintien de l'Autonomie du Conseil Général ainsi que par une psychologue vacataire.

Afin de favoriser la participation au groupe, la MSA et le Pays-de-Lafayette prennent en charge les heures d'aide à domicile nécessaires pour pallier à l'absence de l'aidant auprès de l'aidé. Ceci représente 36 heures de prise en charge d'aide à domicile pour la durée de ce groupe.

### 2. Actions à mettre en place

- ⇒ Réunion d'information/formation sur le thème : adaptation/sécurisation du logement pour optimiser le maintien à domicile à Langeac ou Brioude en juin ou septembre 2012 :
  - Adaptation du logement pour améliorer l'autonomie des personnes dépendantes et faciliter l'accompagnement des aidants.
  - Connaissance et utilisation du matériel de compensation et d'assistance : familiariser les aidants à l'utilisation du matériel, leur permettre d'acquérir des techniques qui améliorent le confort et la sécurité pour eux-mêmes et pour les aidés.
  - Sensibilisation des artisans à l'adaptation du logement à la dépendance.
- ⇒ Réunion d'information/formation sur le thème de la relation aidants/aidés à Brioude en juin ou septembre 2012 :
  - Intervention d'un Psychologue.
- ⇒ Organisation d'une journée « action événementielle » sur le thème des aidants familiaux le 25/10/2012 :
  - L'après-midi : représentation de théâtre "griottes et coccinelles" avec un débat à la Halle-aux-Grains mise à disposition gratuitement par la mairie de Brioude.
  - Le programme du matin reste à définir (forum, table ronde, conférence, présentation valorisation de l'existant local en matière d'accompagnement du maintien à domicile, accueil de jour...).
- ⇒ Organisation d'un atelier du Bien Vieillir pour les aidants familiaux (action prévention –santé) :
  - Actuellement 3 aidants familiaux sont intéressés. Le groupe peut fonctionner à partir d'une douzaine de participants.

⇒ Actions de communication :

- Nous projetons de construire un flyer afin d'informer les aidants, les différents partenaires, les professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux sur les actions programmées quand elles seront construites de façon plus précise.

### **3. Autres actions en cours sur le Pays de Lafayette**

⇒ À Saugues : il est prévu prochainement d'organiser avec l'ADMR une rencontre avec les 22 aidants familiaux qu'elle a repérés pour leur présenter les actions d'aide conduites.

⇒ À La Chaise Dieu : travail avec les CCAS réunis dans le groupe « Bien vieillir sur le plateau de la Chaise Dieu ». Une première rencontre a eu lieu le 13/03/2012.

⇒ Proposition aux CCAS d'être des relais : lieux d'information et d'orientation pour les personnes âgées de leur commune. L'implication des CCAS dans l'action d'aide aux aidants familiaux a été déterminante, tant dans la présentation de l'action que dans le repérage des aidants familiaux et dans l'introduction de la visite à domicile du travailleur social. C'est ce qui nous conduit à leur proposer d'être des relais locaux d'information et d'orientation auprès des personnes âgées de leur commune. Afin d'aider les CCAS dans cette mission, nous proposons aux CCAS volontaires de réfléchir ensemble à la construction d'outils nécessaires à ce rôle d'information et d'orientation :

- Fiches d'information sur les structures locales d'aide avec les coordonnées des personnes à contacter.
- Documentation sur les aides existantes.

## VII. Mobilité en milieu rural

Le partenariat pour l'élaboration de ce projet, outre les Communes et Communauté de Communes volontaires (élus et techniciens), comprend :

- ⇒ Le groupe du Pacte Territorial d'Insertion du Conseil général sur la mobilité.
- ⇒ La Mission Locale de Brioude.
- ⇒ L'association régionale *Formation Insertion Travail* (FIT).
- ⇒ Le SMAT.

Le texte ci-dessous est le texte de travail en cours pour la mise en place d'une aide à la mobilité.

### 1. Constats et analyse

La question « aide à la mobilité » se pose dans notre territoire de par le déficit en transport en commun.

Ce déficit pénalise les personnes vieillissantes qui ne peuvent plus conduire, les personnes sans voiture ou sans permis (quel que soit l'âge), en raison notamment de la disparition des commerces et services publics locaux qui obligent à se déplacer loin de son habitation.

Quelques dispositifs d'aide à la mobilité existent : le Transport à la Demande du Conseil général, des aides de la Mission Locale, des dispositifs communaux. On constate, de façon générale, une faible utilisation de ces dispositifs (autour de 0.5% de la population, 0.2% pour les communes rurales de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay). Plusieurs explications peuvent être avancées (sachant que ces explications ne valent pas pour chacun des dispositifs : les critères d'accès sont souvent très hétérogènes selon l'organisme financeur). On peut pointer notamment le manque de souplesse :

- ⇒ Des dates et horaires : le transport est parfois limité à certains jours et certaines heures.
- ⇒ De la destination autorisée : le transport est parfois limité vers le marché le plus proche ou une ville.
- ⇒ Des motifs de déplacement autorisés (en lien avec la destination) : dans certains cas, seul tel ou tel motif permet de bénéficier de l'aide (dans une Commune, le transport ne peut pas être utilisé pour les courses).
- ⇒ De l'éligibilité du public : pour la plupart des dispositifs il y a des critères d'âge (souvent il faut être âgé de 70 ans et plus) et/ou de ressources et/ou de handicap.

Il faut aussi constater que certaines Communes ont tenté de mettre en place un dispositif d'aide à la mobilité et ont arrêté faute d'utilisateurs (Saugues, Vieille-Brioude, Fontannes, Chavaniac-Lafayette, Lavoûte-Chilhac...) : la publicité par courrier ou par bulletin municipal n'a pas suffi ou les critères ne correspondaient pas à l'attente des personnes.

## **2. Proposition d'un dispositif pour les Communautés de Communes et les Communes volontaires du Pays-de-Lafayette**

### **1. Les porteurs volontaires**

- ⇒ Auzon communauté.
- ⇒ Communes de Cohade, Javaugues, Lamothe, Saint-Just, Vieille-Brioude.
- ⇒ CC du Langeadois.
- ⇒ CC du Pays-de-Paulhaguet.
- ⇒ CC du Pays-de-Blesle.

### **2. Règles communes**

#### **1. Critères communs retenus**

- ⇒ Pas de critère d'âge.
- ⇒ Pas de critère de ressources : la question concerne tout le monde ; lorsqu'il y a des transports collectifs, le ticket a le même prix pour tous (sauf actions spécifiques, pour les jeunes notamment).
- ⇒ Pas de critère de motif : le but est également de favoriser le lien social. Le transport peut aider à aller voir des amis, à participer à une vie associative, etc. : ce motif ne doit pas être dévalorisé par rapport à celui d'aller faire les courses, d'aller à la banque ou chez le médecin.
- ⇒ Le ticket modérateur est le même quel que soit le lieu d'habitation, à l'intérieur du territoire administratif du porteur (par exemple : à l'intérieur de la Communauté de communes).

#### **2. Modalités de fonctionnement communes**

- ⇒ Le ticket modérateur est fixé à 3 € par trajet (un aller-retour = 2 trajets) à l'intérieur du territoire administratif du porteur. Le tarif peut être différent dans le cadre d'une navette : 2 € (exemple de la CC du Langeadois).
- ⇒ Le trajet doit être réservé au préalable, la veille, auprès du porteur. Cette réservation permet :
  - Une maîtrise des dépenses.
  - L'organisation du covoiturage via le transporteur choisi.
  - L'évaluation.
- ⇒ Pour inciter au covoiturage, un seul ticket est demandé par le taxi lorsque plusieurs personnes se regroupent au même lieu de prise en charge.
- ⇒ Le ticket modérateur est encaissé par le transporteur, qui facture ensuite au porteur le montant de ses déplacements moins les tickets modérateurs encaissés. Les tickets doivent être joints à la facture. Chaque facture doit correspondre aux réservations préalables effectuées par les utilisateurs auprès du porteur.
- ⇒ Les dépassements de tarifs dus au jour (jour férié, week-end) ou à l'horaire (le soir), ainsi que le temps d'attente sont à la charge de l'utilisateur.

### 3. Règles spécifiques à chaque expérimentation

- ⇒ Le territoire couvert est décidé par chaque Communauté de communes (CC), selon leur situation géographique et le mode de vie de leur population (« bassin d'attraction ») : certaines Communautés de communes peuvent limiter le territoire couvert à leur frontière administrative, d'autres peuvent prévoir l'accès à des lieux extérieurs. Outre leur territoire administratif, les porteurs couvrent :
  - Auzon communauté : Brassac-les-Mines, Arvant, Brioude.
  - Cohade, Javaugues, Lamothe, Saint-Just, Vieille-Brioude... : la Communauté de communes du Brivadois.
  - CC du Langeadois : uniquement son territoire administratif.
  - CC du Pays-de-Paulhaguet : Langeac, Brioude.
  - CC du Pays-de-Blesle : Massiac, Brioude, Lempdes, Arvant.
  
- ⇒ Navette ou horaires libres :
  - La « navette », avec des circuits, des jours et des horaires prédéfinis :
    - CC du Langeadois : la destination est le centre-ville de Langeac, elle a lieu une fois par semaine, avec un jour et des horaires définis (ceux-ci peuvent varier les semaines paires et les semaines impaires). Les tickets-navette sont complétés par des tickets « horaires libres ».
  - Horaires libres :
    - Auzon communauté.
    - Cohade, Javaugues, Lamothe, Saint-Just, Vieille-Brioude...
    - CC du Langeadois (en complément de la navette).
    - CC du Pays-de-Blesle.
    - CC du Pays-de-Paulhaguet.
  
- ⇒ Le ticket modérateur pour les trajets hors du territoire administratif du porteur, si celui-ci a étendu son aide hors de ce territoire, est le suivant :
  - Auzon communauté : 9 €
  - CC du Pays-de-Blesle : 5 €
  - CC du Pays-de-Paulhaguet : 6 €
  - CC du Plateau de La Chaise-Dieu : 5 €
  
- ⇒ Le nombre de tickets (1 ticket pour 1 déplacement, 2 tickets pour un aller-retour) et la période d'utilisation :
  - Auzon communauté : 4 tickets par mois dans la CC, 4 tickets par trimestre hors CC.
  - CC du Brivadois (communes volontaires) : 8 tickets par mois.
  - CC du Langeadois : les déplacements sont liés à la navette prédéfinie, chaque habitant peut se déplacer dans chaque navette, c'est-à-dire une fois par semaine. Il bénéficie en outre de 6 tickets libres par an.
  - CC du Pays-de-Blesle : 4 tickets par mois dans la CC, 4 tickets par trimestre hors CC.
  - CC du Pays-de-Paulhaguet : 4 tickets par mois dans la CC, 2 tickets par trimestre hors CC.

### 3. Évaluation de l'expérimentation

- ⇒ Nombre d'utilisateurs.
- ⇒ Sexe, âge.
- ⇒ Le lieu de leur domicile.
- ⇒ Le lieu de destination.
- ⇒ Aller ou aller-retour.
- ⇒ Fréquence d'utilisation.
- ⇒ Nombre de personnes par taxi (navette et covoiturage).
- ⇒ Le motif : courses, santé, administratif, emploi, famille, sport - loisirs - culture

### 4. Communication

La communication doit exprimer clairement :

- ⇒ Le caractère expérimental du dispositif : au bout de 6 mois, en fonction de l'utilisation du dispositif, les critères peuvent être changés.
- ⇒ Le souci de favoriser le covoiturage : la réservation préalable permettra au porteur d'organiser le covoiturage en fonction des demandes. L'objectif est économique et écologique.

## Vous avez demandé un transport ?

La Montagne 12 avril 2012

D'ici quelques mois, le Pays de Paulhaguet pourrait voir apparaître un dispositif de transport à la demande. Réuni mardi soir à Paulhaguet, le Conseil communautaire a choisi de lancer une expérimentation pour un an...

Christian Lefèvre

Les premières estimations laissent apparaître que 0,4 % de la population du Pays de Paulhaguet, soit une quarantaine de personnes, seraient susceptibles d'être concernées par un dispositif de transport à la demande.

#### Un service souple

C'est en se fondant sur ce premier constat, mais aussi sur d'autres réalités très concrètes, souvent propres aux territoires ruraux (personnes vieillissantes ne pouvant plus conduire, personnes sans moyens de locomotion ou sans permis obligées de se déplacer loin de chez elles en raison de la disparition de commerces ou de services publics locaux...), que la Communauté de communes du Pays de Paulhaguet a choisi de se pencher sur la question. Si des dispositifs similaires existent déjà dans le département, qu'ils émanent du Conseil général, de la Mission locale ou de com-



**PROJET.** Le transport à la demande qui pourrait être instauré sur le territoire du Pays de Paulhaguet, avec extensions sur les villes de Brioude et Langeac, s'inscrit pleinement dans la philosophie de la charte de cohésion sociale du Pays de Lafayette. PHOTO D'ILLUSTRATION

munes, la structure intercommunale a établi qu'ils étaient « faiblement utilisés ». La plupart du temps « en raison de conditions d'utilisation parfois restrictives, tant en termes de dates que d'horaires, de destinations ou de conditions d'éligibilité des bénéficiaires », comme l'a indiqué Marie-Christine Delabre (Collat), lors de la présentation détaillée du projet, mardi soir, à Paulhaguet.

Ce projet s'est notamment servi, comme base de travail, des « critères communs » au Pays de La-

fayette (\*) : pas de conditions de ressources, pas de justification du motif d'utilisation « afin de favoriser le lien social », montant du « ticket modérateur » (la partie restant à la charge de l'utilisateur) identique pour tout le monde, quel que soit le lieu de résidence du porteur à l'intérieur du territoire concerné... Des critères de base auxquels s'ajoutent des « règles spécifiques » au Pays de Paulhaguet : le territoire couvert par ce service de transport à la demande correspond à celui de la

Communauté de communes, avec extensions vers les villes de Brioude et Langeac ; la prise en charge des utilisateurs se ferait en taxi, avec incitation au covoiturage ; le nombre de tickets serait limité à quatre par mois dans la Communauté de communes et à deux par trimestre pour les trajets hors communauté ; le montant du « ticket modérateur » serait de 3 € pour un trajet à l'intérieur de la Communauté et de 6 € pour un déplacement vers Brioude ou Langeac.

Le budget prévisionnel

maximal a été établi à 26.315 € en dépenses et recettes (ces dernières provenant du « ticket modérateur » pour 3.225 €, d'une subvention du programme Leader pour 12.699 € et de l'autofinancement de la Communauté pour 10.390 €) pour la première année d'expérimentation, avec un premier bilan après les six premiers mois de fonctionnement. ■

(\*) Celui-ci a invité, dans le cadre de sa charte de cohésion sociale, communes et Communautés de communes volontaires à mettre en place un tel dispositif.

## VIII. « Edusa »

Réflexion-action sur l'aide alimentaire

Le groupe Edusa est constitué :

- ⇒ Des CCAS d'Auzon, Brioude, Lempdes, Sainte-Florine, Vergongheon, Vieille-Brioude.
- ⇒ De la Croix-Rouge.
- ⇒ Du Secours Catholique.
- ⇒ Du Secours Populaire.
- ⇒ Des Restos du Cœur.
- ⇒ Du service social du Conseil général.
- ⇒ Du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ALIS-Trait-d'Union.
- ⇒ De la Mission Locale de Brioude.
- ⇒ Du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

Ce groupe se réunit depuis octobre 2010, en moyenne tous les mois et demi. Sa tâche principale est la coordination : mieux se connaître entre bénévoles, entre bénévoles et professionnels, entre organismes. De cette coordination peut naître des projets communs, qui jusqu'à présent sont restés à la phase de « pré-projet » :

- ⇒ Celui de la création d'une Épicerie solidaire à Brioude (voir rapport au 31/3/2011) : il est apparu que ce projet ne semblait pas adapté au Pays-de-Lafayette à forte prédominance rurale.
- ⇒ Celui d'une « fiche de coordination » qui avait plusieurs missions :
  - diminuer les redondances dans la distribution des colis alimentaires (en raison du nombre important des personnes qui « font le tour » des centres de distribution) ;
  - diminuer la chronicité : un nombre significatif de personnes bénéficient de l'aide alimentaire depuis plus d'un an ;
  - améliorer la coordination entre le service social du Conseil général et les associations caritatives et les CCAS gérés par des élus.

Ce deuxième projet a mobilisé le groupe ces derniers mois. La fiche de coordination mise au point (cf. supra) n'a pas pu être mise en œuvre, pour le moment, pour des raisons institutionnelles, mais les thèmes restent à l'ordre du jour du groupe :

- ⇒ Comment mieux coordonner les secours financiers lorsqu'un seul organisme ne peut assurer la totalité ?
- ⇒ Comment élaborer en commun un savoir-faire pour éviter certaines chronicités de l'aide alimentaire ?

# Aide alimentaire FICHE LIAISON

date création : .....

service social : .....

travailleur social : .....

 ..... email .....

organisme d'aide alimentaire du  
premier accueil : .....

correspondant : .....

 ..... email .....

## Bénéficiaire

nom : ..... prénom : .....

domicile : .....

code postal : ..... commune : .....

nb total de personnes au foyer : ..... dont enfants mineurs: .....

 ..... email .....

\*\*\*\*\*

## Suivi des éléments de coordination

date 1<sup>er</sup> contact avec le Service social : .....

commentaires  
sur l'aide  
alimentaire :

--

date 1<sup>er</sup> contact avec l'organise d'aide alimentaire : .....

commentaires  
sur l'aide  
alimentaire :

--

date	structure et correspondant	description de l'étape de coordination

## IX. Implication des jeunes dans la vie sociale

### 1. Services civiques

Le rapport d'étape ci-dessous a été écrit par le coordonnateur et Hélène Monteil-Alexandre – Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP 43) – référente départementale du Service civique.

#### 1. Introduction

Une rencontre a eu lieu en septembre 2011 avec les 10 organismes du Pays-de-Lafayette agréés pour accueillir un volontaire en service civique ou en service européen. Tous accueillent à ce moment-là un volontaire, en début, en cours, ou en fin de mission.

La rencontre a eu lieu avec, pour chaque organisme, le tuteur et le volontaire ensemble. Selon les opportunités, des entretiens individuels ont eu lieu avec le tuteur seul et le volontaire seul. 11 volontaires ont été rencontrés, un organisme accueillant 2 volontaires en même temps.

Pour ces 11 volontaires l'entretien a eu lieu :

moment de la rencontre	nombre
début de la mission	6
en cours de mission	3
fin de la mission	2
total	11

Ce contact de terrain a été l'origine d'un projet de manifestation pour la promotion du service civique, manifestation qui a eu lieu le 5 décembre 2011 à la Halle-aux-Grains à Brioude (Cf. infra). Ce projet a été préparé par un groupe de travail réunissant l'ensemble des services civiques, ce qui a permis aux deux auteurs du présent rapport de mieux connaître leur démarche.

La mise en œuvre du service Civique est accompagnée par la Mission Locale de Brioude et le Point Information Jeunesse (PIJ) de Brioude.

### 2. État des lieux

#### Présentation générale synthétique

##### *Le Pays-de-Lafayette*

Le Pays-de-Lafayette recouvre le tiers ouest du département de la Haute-Loire (113). Il est peuplé de 46 000 habitants et est composé de 8 Communautés de Communes et de 113 communes. La densité de la population est de 25 habitants au km<sup>2</sup>.

Le Pays-de-Lafayette figure parmi les espaces ruraux métropolitains les plus fragilisés. Dans ces zones de montagne, l'attractivité est plus faible et l'économie plus fragile. Le vieillissement de la population et la déprise démographique y sont prononcés.

### ***Organismes agréés pour l'accueil de volontaires***

Au 31 septembre 2011 la liste des 10 organismes agréés sur le territoire est la suivante (avec le nom de la commune du siège social) :

1. *Apéros Musique de Blesle* - Blesle
2. *Brin de ficelle* - Fontannes
3. *Centre Communal d'Action Sociale* de la mairie de Paulhaguet - Paulhaguet
4. *Communauté de Communes du Langeadois* - Langeac
5. *Développement Animation Sud-Auvergne (dASA)* - Brioude
6. *Décllic* - Brioude
7. *La Maison du Saumon et de la Rivière* - Brioude
8. *Musikado Youth Association\** - Brioude
9. *Le Saumon sauvage* - Chanteuges
10. *Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)* - Le Puy-en-Velay (établissement à Siaugues-Sainte-Marie dans le Pays-de-Lafayette).

\* *Musikado accueille des jeunes en SVE : Service volontaire Européen*

Les organismes se répartissent entre :

- ⇒ 2 Collectivités locales.
- ⇒ 8 associations loi 1901.

### ***Le profil des volontaires et leurs missions***

11 volontaires ont participé à ce rapport. Leur profil est le suivant :

- ⇒ 8 femmes et 3 hommes.
- ⇒ Âge moyen de 22 ans (de 19 ans à 25 ans)
- ⇒ 7 volontaires ont leur domicile à proximité de l'organisme qui les accueille.
- ⇒ 4 sont hébergés par leur organisme : domiciles à Clermont-Ferrand, en Savoie, en Allemagne (2 volontaires européens).
- ⇒ Le niveau d'études des 11 volontaires se répartit ainsi :

niveau de formation	nombre
V	2
IV	2
III	1
II	6
total	11

Pour les **missions des volontaires**, elles ont été classées dans 3 catégories très synthétiques, qui doivent être lues uniquement comme le point de départ d'une analyse plus approfondie :

type mission	nombre
Culturelle	4
Sociale	3
Culturelle et Sociale	4
total	11

Concernant les **attentes des volontaires**, elles ont été classées en 3 catégories, ici aussi très synthétiques avec des chevauchements fréquents :

- ⇒ Enrichissement du CV pour faciliter la recherche d'emploi.
- ⇒ Convaincre l'organisme de créer un emploi correspondant à la mission.
- ⇒ Occasion de clarifier l'orientation vers une formation ou la catégorie d'un emploi à rechercher.

Le tableau suivant classe les attentes :

attente	Total
enrichissement du CV	3
création d'un nouvel emploi	1
orientation vers une formation ou une recherche d'emploi	7
total	11

### Description détaillée des organismes et des missions

Pour chacun des organismes listés dans le 1<sup>er</sup> paragraphe nous détaillons ci-dessous :

- ⇒ Leur objet associatif (sauf pour les Collectivités locales).
- ⇒ L'intitulé de la mission inscrite dans le contrat passé avec le volontaire.

#### *Apéros Musique de Blesle*

##### **Objet associatif**

Cette association organise depuis 2001, en août, son festival de musique éclectique en Auvergne (jazz, rock, pop, reggae, blues, african, traditionnelle, lyrique, folklorique, chanson française à texte, du monde, manouche, festive, déjantée, classique, chant sacré, renaissance...).

##### **Mission**

La mission confiée au volontaire concerne une aide des bénévoles de l'association à l'organisation de leur 10<sup>ème</sup> festival.

#### *Brin de ficelle*

##### **Objet associatif**

Accueillir, intégrer, responsabiliser à Fontannes petits et grands de la *Communauté de Communes du Brivadois*, afin qu'ils prennent plaisir à vivre ensemble, et que chacun contribue, à son rythme, au développement du territoire.

##### **Mission**

Éducation pour tous à partir d'un atelier Technologie de l'Information et de la Communication. Organisation de formation pour les adultes, réalisation d'un court-métrage avec des jeunes.

*Cette mission a été modifiée en fonction de la personnalité et du déroulement de la mission du volontaire.*

### ***CCAS de Paulhaguet***

#### **Mission**

Visites à domicile auprès personnes fragilisées et isolées, accompagnement d'une enfant handicapée (CE1) à la cantine.

### ***Communauté de Communes du Langeadois***

#### **Mission**

- ⇒ Créer et animer un conseil communautaire des jeunes (5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>).
- ⇒ Soutenir les associations sportives dans le domaine administratif et pour leur adaptation aux règles du développement durable.

### ***dASA***

#### **Objet associatif**

Agir collectivement pour un milieu rural vivant :

- ⇒ Action culturelle (Théâtre et musiques à la ferme).
- ⇒ Accompagnement de projets de création d'activités (combinaisons d'activités, micro entreprises, pluriactivité, etc.).
- ⇒ Études et travaux de sensibilisation des intervenants (élus, techniciens).

#### **Mission**

Accompagner le travail en réseau des professionnels de l'éco habitat, mettre en place un centre de ressources, organise une exposition sur l'éco-habitat (du 15 au 19 novembre 2011).

### ***Déclic***

#### **Objet associatif**

*Déclic* est un Centre social associatif, agréé par la Caisse d'Allocation Familiale, ayant divers objectifs :

- ⇒ Favoriser les liens sociaux et de proximité, par des animations locales (gym, fêtes de quartiers, alphabétisation).
- ⇒ Favoriser l'accessibilité au sport et à la culture pour les enfants, par des initiations dans les clubs locaux.
- ⇒ Accompagner les associations dans leur quotidien et leur projet associatif (point MAIA, gestion des salaires).
- ⇒ Renforcer les liens familiaux par le soutien à la parentalité (départs en vacances familles, sorties familiales, Café des parents, Jardin partagé...).
- ⇒ Sensibiliser les jeunes à la prise en charge de leur Santé par des actions de prévention.

#### **Mission**

- Participer à l'animation d'un quartier social, aider à mobiliser les habitants et les jeunes sur des animations, des sorties, etc.

- Contribuer à dynamiser et ouvrir le quartier autour de la découverte de pratiques culturelles tout en faisant le lien avec les activités proposées par le Centre d'animation de la vie sociale.
- Être à l'origine d'un programme d'animations, réfléchi avec les habitants et les jeunes.

### ***La Maison du Saumon et de la Rivière***

#### **Objet associatif**

Sensibilisation de différents publics à l'environnement (touristes, scolaires...) sur la rivière Allier et l'histoire du saumon.

#### **Mission**

Sensibilisation de différents publics (touristes, scolaires...) à la fragilité des espèces aquatiques (oiseaux, insectes, poissons...) et participer à une meilleure communication sur l'action de l'association.

### ***Musikado Youth Association***

#### **Objet associatif**

Promouvoir et accompagner les projets à l'initiative des jeunes, dans les domaines musicaux, multimédia et interculturels.

#### **Mission**

- ⇒ Participer au développement de l'inter culturalité avec les jeunes de la région de Brioude.
- ⇒ Mise en réseau des acteurs jeunesse qui œuvrent dans le domaine socio-culturel.

### ***Le Saumon sauvage***

#### **Objet associatif**

Enrichir la mission du *Conservatoire National du Saumon Sauvage* de Chanteuges par :

- ⇒ L'information et la sensibilisation des habitants, des collectivités locales, des établissements scolaires, des associations.
- ⇒ L'inscription de l'action du *Conservatoire* dans l'histoire locale et régionale du saumon de l'Allier.
- ⇒ La contribution aux actions de préservation du patrimoine naturel.

#### **Mission**

- ⇒ Sensibiliser les habitants (avec les scolaires, les résidents de Maison de retraite etc.), à la prévention du saumon de l'Allier.
- ⇒ Maintenir et renforcer la mémoire locale.

## *Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)*

### **Objet associatif**

Le SAVS s'adresse aux personnes déficientes intellectuelles, avec ou non des troubles associés, âgées de 16 ans au moins vivant à domicile. Sa mission est de soutenir la démarche d'autonomie des personnes accompagnées dans le domaine de l'insertion professionnelle et sociale.

Le SAVS gère deux *Maisons relais*, à Paulhaguet et à Siaugues-Saint-Romain, chacune étant constituée de sept logements loués par des personnes accompagnées.

### **Mission**

- ⇒ Favoriser l'insertion sociale et culturelle des personnes résidentes à la *Maison Relais* de Siaugues-Saint-Romain.
- ⇒ Maintenir et renforcer la mission d'animation au sein de la maison relais.
- ⇒ Communiquer à l'échelle du Pays-de-Lafayette sur l'existence et la mission sociale de la Maison relais.

## **3. Des points forts et des points à améliorer**

### **Le tutorat**

Dans tous les organismes visités, chaque jeune volontaire est accompagné par un tuteur.

Le rôle du tuteur, primordial dans ce dispositif, est interprété de diverses façons d'un organisme d'accueil à l'autre. L'investissement du tuteur dans l'accompagnement du jeune varie également en intensité d'un organisme à l'autre : certains volontaires ont l'occasion de faire un point quasi quotidien avec leur tuteur, d'autres ont des relations beaucoup plus distendues (via Internet parfois), entre les deux, d'autres formes d'accompagnement existent mais ne sont pas forcément bien définies.

Lors des échanges avec les volontaires et tuteurs des organismes d'accueil du Pays-de-Lafayette, différentes démarches d'accompagnement des volontaires ont été repérées, certaines peuvent être concomitantes :

1. L'autonomie du volontaire par rapport à la mission qui lui est confiée est un préalable au recrutement, l'organisme d'accueil souhaite que le jeune accueilli prenne des initiatives dès le départ et se débrouille par lui-même dès les 1ères semaines de mission ; le tuteur est présent pour des bilans d'étape.
2. Le jeune est tout d'abord placé en immersion dans l'organisme et bénéficie d'un temps d'observation pour mieux comprendre sa mission et l'assumer par la suite, il bénéficie des conseils de l'équipe en place dans l'organisme ; le tuteur est là pour faire le lien entre le volontaire et les membres de l'équipe.
3. Dans un 1<sup>er</sup> temps, le tuteur élabore avec le jeune une feuille de route avec des actions à réaliser et des échéances à respecter ; dans un 2<sup>ème</sup> temps, et en fonction des capacités d'adaptation du jeune, le tuteur offre la possibilité au volontaire de mener à bien une action dont il a l'initiative de A à Z.
4. Le tuteur retravaille avec le volontaire la mission proposée par l'organisme d'accueil en fonction des compétences de ce dernier et de sa disponibilité, tuteur et volontaire évaluent régulièrement et conjointement l'avancée de la mission.

Les tuteurs ont souvent exprimé un sentiment d'isolement et confient être parfois démunis pour imaginer et mettre en œuvre les modalités d'accompagnement de « leur » volontaire, beaucoup font ça « au feeling ».

Les organismes d'accueil du champ de l'éducation et de la jeunesse disposent d'outils d'accompagnement de jeunes (ex : grille stagiaire BAFA) et sont, d'essence, plus aguerris au positionnement éducatif qu'impose le tutorat d'un jeune.

Les missions confiées aux volontaires sont souvent décrites en termes très généraux qui « parlent » à l'organisme qui a rédigé l'offre de mission mais qui demandent à être explicités au jeune volontaire, le tuteur devant s'assurer que les termes utilisés sont compris de la même façon par les uns et les autres.

La déclinaison de l'offre de missions en « feuille de route » est une des difficultés que rencontrent tuteurs et volontaires ; cette feuille de route permet d'élaborer conjointement une liste de tâches précises et des échéances, elle constitue un cadre aidant à la fois pour le volontaire et pour l'organisme d'accueil. Si cette étape est éludée, ceci peut amener à des incompréhensions de part et d'autre voire un désengagement ou une perte de confiance du jeune volontaire (et du tuteur !).

L'accompagnement du projet d'avenir (prévu dans le dispositif) ne semble pas être pris en compte dans toute sa dimension...peu de tuteurs et de volontaires l'ont évoqué.

Un guide à destination des tuteurs de volontaires en Service Civique vient d'être édité par l'Agence du Service Civique (cf Annexes).

Les associations *Unis Cité* et *Ligue de l'enseignement* proposent une formation de tuteurs de volontaires en engagement de Service Civique (cf Annexes), celle-ci pourrait être proposée en Haute-Loire dans le 1<sup>er</sup> semestre 2012.

### **Les missions et leur impact sur le volontaire, l'organisme d'accueil, le territoire**

Les **missions** proposées sur le territoire du Pays de Lafayette concernent 4 domaines :

- l'accompagnement social (3)
- la protection de l'environnement et l'écocitoyenneté (3)
- l'animation culturelle (4)
- l'éducation à la citoyenneté (1)

Les **objectifs de ces missions** peuvent être répartis en 3 catégories :

- ceux qui relèvent du relationnel et de la pédagogie auprès d'un public :
  - accueillir des publics
  - accompagner des publics fragilisés
  - collecter la mémoire des habitants d'un territoire
  - partager et transmettre des connaissances et des passions
  - animer des ateliers de sensibilisation
- ceux qui relèvent d'un appui technique :
  - aider à la logistique d'un événementiel
  - élaborer des outils pédagogiques
- ceux qui sont dans le champ de la communication :
  - informer
  - promouvoir
  - faire la médiation

### ***Le volontaire***

Le service civique et les missions qui ont été confiées aux volontaires ont permis à la plupart :

- de se réorienter après l'abandon d'une formation et de tester un nouveau domaine professionnel,
- de sortir d'une situation difficile et de retrouver des repères au sein d'une équipe,
- d'augmenter ses chances de réussite à un concours en partageant l'expérience de professionnels.

Ils ont permis à d'autres :

- d'acquérir de l'expérience pour améliorer leur employabilité.

Ils ont permis à quelques-uns :

- de s'adonner à leur passion tout en rendant service à un organisme d'accueil.

Les volontaires ont acquis des compétences dans le travail en équipe, dans l'élaboration d'actions et parfois de projets, dans la relation à des publics, dans l'organisation de tâches, le respect d'un échéancier, dans la conception d'outils de communication, parfois la gestion de budgets, l'animation de réunions...

### ***L'organisme d'accueil***

Plusieurs organismes d'accueil associatifs nous ont confié que le fait d'accueillir une personne nouvelle en leur sein les a amenés à clarifier le projet et les objectifs de leur association afin de les rendre plus lisibles.

Accueillir un jeune peut représenter pour certains organismes, au premier abord, une perte de temps mais c'est parfois pour en gagner par la suite : par exemple, sur des événements festifs, lourds en logistique, le volontaire a contribué à la coordination des bénévoles, aux relations avec les partenaires... améliorant ainsi la qualité de l'organisation de l'action, de la communication autour de celle-ci.

La plupart des tuteurs ont découvert leur rôle au fur et à mesure de l'accompagnement du volontaire et même si la recherche de la bonne attitude n'est pas toujours évidente pour le tuteur comme pour le volontaire, la mise en œuvre concertée d'une mission apporte autant à l'un qu'à l'autre tant au niveau des savoir-être que des savoir-faire.

### ***Le territoire***

En ce qui concerne les missions d'accompagnement social, plus précisément celles qui avaient pour objectif de rompre l'isolement de personnes fragilisées, un travail particulier a été réalisé par le coordonnateur de la Charte de Cohésion Sociale, qui a proposé ses conseils aux volontaires et aux organismes d'accueil pour initier des démarches facilitant à la fois l'approche de ces publics par le volontaire et l'investissement des uns et de l'autre dans un projet commun :

C'est ainsi que des habitants, riverains de l'Allier, ont contribué par leurs témoignages autour du saumon et des activités qui s'y rapportent au maintien d'une mémoire et d'une identité de territoire.

Cette même démarche a été initiée sur la *Communauté de Communes du Pays-de-Paulhaguet* où personnes âgées (et toutes personnes intéressées par le sujet) vont collaborer à la rédaction d'un journal sur l'histoire des activités humaines de ce secteur.

Plus généralement, toutes les missions proposées par les organismes d'accueil du Pays-de-Lafayette impactent positivement ce territoire et favorisent le lien social. Certaines missions aboutissent à des événements festifs qui participent à l'animation locale : les *Apéros Musique de Blesle*, les fêtes autour du jeu de *Brin de Ficelle*, les animations scolaires autour de la préservation du saumon initiées par la *Maison du Saumon et de la Rivière*, les animations des Service Volontaire Européen de *Musikado* au *Café lecture*...le lien social se crée également avec les jardins partagés de *Déclic*, l'intégration des usagers de la *Maison relais* de Siaugues-Saint-Romain dans la pratique d'activités de loisirs en clubs et dans les associations locales...

Il faut noter que certaines actions sociales et/ou culturelles auxquelles les volontaires contribuent existaient avant leur arrivée ; cependant les volontaires ont apporté une plus-value soit dans l'envergure de l'action, soit en y développant une dimension nouvelle : par exemple la mise en place de différents lieux scéniques aux *Apéros Musique de Blesle*, le café allemand au *Café Lecture* de Brioude (*Musikado*), la sensibilisation des enfants de maternelle à la préservation du saumon via un spectacle de marionnettes (*Maison du Saumon et de la Rivière*)....

Deux missions sont des missions d'éducation à la citoyenneté : celle de *dASA* qui sensibilise la population à l'éco habitat et celle de la *Communauté de Communes du Langeadois* qui souhaite accompagner de jeunes collégiens dans la prise de responsabilité au sein d'un Conseil communautaire de jeunes.

## **L'accompagnement du dispositif**

### ***Le rôle de la Mission Locale***

L'*Union Nationale des Missions Locales* a signé une convention de partenariat avec l'*Agence du Service Civique* pour l'accompagnement du dispositif Service Civique.

Nous avons rencontré, la *Mission Locale* de Brioude le 29 septembre 2011, l'objet du rendez-vous étant de recueillir auprès de la directrice, Joëlle Ignacio, les plus et les moins de la mise en oeuvre du Service Civique dans l'ouest du département et de lister les points d'amélioration :

- ⇒ Les débuts de la mise en oeuvre du Service Civique ont été marqués par le manque de lisibilité du dispositif par les jeunes.
- ⇒ Ce dispositif qui suppose un engagement, une prise d'initiatives, n'est pas accessible, sans accompagnement, à des jeunes « fragilisés ».

Certains constats de Joëlle Ignacio croisent ceux que les auteurs du rapport ont faits lors des rencontres avec les tuteurs et les volontaires des organismes d'accueil du Pays-de-Lafayette :

- ⇒ Les tuteurs ne sont pas toujours aguerris à leur rôle d'accompagnateur.
- ⇒ La « feuille de route » du jeune volontaire, en début de mission, est souvent trop floue et demanderait à être retravaillée avec le volontaire (et son tuteur).

La proposition d'une rencontre systématique d'un conseiller *Mission Locale* avec le volontaire au cours de sa mission permettrait au jeune de mieux connaître l'appui que peut apporter la *Mission Locale* pour la préparation de « l'après mission » (le projet d'avenir) et de s'assurer auprès de lui qu'il mesure bien les tâches qui vont avec la mission confiée...

La *Mission Locale* aurait souhaité que la DDCSPP communique les coordonnées des jeunes volontaires en mission au Pays-de-Lafayette<sup>5</sup> pour mieux organiser leur accompagnement : invitation à la *Mission Locale* ou visite sur la structure ? Le mieux, pour le jeune semblerait être une visite sur son lieu de mission : la proposition d'un rendez-vous pourrait être faite au jeune volontaire avec copie pour info au tuteur

La *Mission Locale* se propose également d'aider les organismes d'accueil qui le souhaitent à rédiger une « fiche de poste » pour préciser la mission confiée au jeune volontaire.

### ***Le rôle du Point Information Jeunesse (PIJ)***

L'*Union Nationale Information Jeunesse* a signé une convention de partenariat avec l'*Agence du Service Civique* pour l'accompagnement du dispositif Service Civique.

Nous avons rencontré le PIJ de Brioude le 29 septembre 2011, l'objet du rendez-vous étant de recueillir auprès de la directrice, Anne-Marie Rigaud, les plus et les moins de la mise en oeuvre du Service Civique dans l'ouest du département et de lister les points d'amélioration :

#### ***Les constats***

- ⇒ Les missions proposées aux jeunes requièrent souvent des qualifications élevées.
- ⇒ Le tutorat n'est pas assez présent.
- ⇒ Le volume horaire est souvent dépassé.
- ⇒ L'organisme d'accueil du jeune volontaire a du mal à faire la différence entre salariat et volontariat et quand bien même il la fait, il a du mal à faire valoir ce « nouveau » statut de volontaire auprès des salariés.
- ⇒ Les jeunes ont parfois des problèmes de mobilité pour se rendre sur le lieu de leur mission (les frais de transport du domicile du jeune au lieu de la mission ne sont pas remboursés ou le cadre de remboursement est trop contraignant).

#### ***Ce que fait ou font déjà les PIJ***

- ⇒ Ce sont des relais d'information du dispositif Service Civique.
- ⇒ Lors des journées jobs du printemps, les PIJ du 43 ont proposé un espace « engagement » avec des infos sur les chantiers de jeunes, le Service Civique, le Service Volontaire Européen, le BAFA.

#### ***Propositions pour 2012***

- ⇒ Un temps d'information sur les dispositifs d'aide aux initiatives auprès des jeunes en Service Civique (printemps 2012).
- ⇒ Une ou des interventions sur les temps de formation civique et citoyenne pour présenter les PIJ et les services qu'ils proposent et valoriser l'engagement.
- ⇒ L'ouverture du temps de valorisation « des projets et des ailes » aux jeunes volontaires en Service Civique (octobre 2012).

---

<sup>5</sup> La liste nominative des jeunes ne peut être diffusée, cependant il est possible de diffuser la liste des organismes qui accueillent des volontaires en Service Civique.

### *La formation civique et citoyenne obligatoire*

La formation civique et citoyenne pour laquelle s'étaient positionnées les *Missions Locales* et l'*antenne d'Espaly de l'Université de la Vie Associative* n'a pas été mise en place en 2011 faute du soutien financier initialement prévu par l'*Agence Nationale du Service Civique*.

La plupart des jeunes volontaires en mission au Pays-de-Lafayette n'ont donc pas pu suivre la formation obligatoire...

En 2012 : une formation est proposée dans le Bassin du Puy-en-Velay, le 6 mars et le 27 mars, à tous les jeunes volontaires en service civique dans le département de la Haute-Loire (cf. plaquette de présentation en Annexe) organisée en 4 modules qui abordent les thèmes de la laïcité, de la démocratie et de l'engagement. Cette formation, initiée par la DDCSPP 43 s'est construite en partenariat avec la *Mission Locale du Velay*, le *PIJ du Velay*, l'*antenne 43 de l'Université de la Vie Associative*, la *Ligue de l'enseignement de Haute-Loire* et le Conseil Général.

Des contacts sont en cours pour mettre en place un 5<sup>ème</sup> module : « théâtre forum » courant 2012.

L'implication de partenaires locaux dans l'élaboration des contenus de formation a permis de repérer un réseau de personnes ressources susceptibles de démultiplier la communication sur le Service Civique et d'améliorer la qualité de l'accompagnement du dispositif à l'échelon départemental.

### *La valorisation des organismes d'accueil, des volontaires et de leur mission*

Le 5 décembre 2011, à La Halle aux grains, à Brioude, les jeunes volontaires en Service Civique au Pays de Lafayette ont témoigné de leur expérience.

Ils se sont rencontrés et ont rencontré le public pour mieux faire connaître et valoriser leur statut, leurs missions, leurs organismes d'accueil.

**JEUNESSE** ■ Le Pays de Lafayette souhaite mettre en valeur le concept et ses porte-drapeaux

## Promouvoir le service civique

Une douzaine de jeunes sont actuellement à pied d'œuvre dans des associations ou des collectivités du territoire, par le biais d'un service civique.

**Pomme Labrousse**  
pomme.labrousse@centrefrance.com

« **Q**u'est-ce que tu verrais, toi, le 5 décembre, pour épater tout le monde ? ». Jean-François Comte, qui coordonne la charte de cohésion sociale du Pays de Lafayette, a résumé dans cette question l'objet de la réunion organisée hier, dans les locaux de Déclic, à Brioude. Plus formellement, il s'agissait de réunir toutes les jeunes filles et les jeunes gens qui sont actuellement, par le biais d'un service volontaire européen, au travail dans des associations ou des services du territoire (\*).

**TABLE RONDE.** Une douzaine de jeunes se sont réunis avec les représentants des structures qui encadrent la mise en place de services civiques européens, hier, dans les locaux de Déclic, pour organiser l'après-midi du 5 décembre, qui a pour but de valoriser ce concept.

Savoir ce qu'ils font, comment, mais surtout trouver des moyens de communiquer au grand public les richesses et les potentialités de cette forme d'engagement encore peu connue... Pour cela, aux côtés des jeunes, Hélène

Monteil Alexandre et Pascale Allary, de la DDCSPP (au service de l'ex-Jeunesse et Sport), et des salariés de Déclic et de la Mission locale de Brioude, partenaires du service civique, ont passé l'après-midi à chercher des idées, qui se concrétiseront le 5 décembre prochain, à la Halle aux Grains. ■

**DÉFINITION**

**Le service civique.** Il ne s'agit pas d'un emploi, mais d'un engagement ou service de l'intérêt général. Les jeunes (de 16 à 25 ans) reçoivent 550 € par mois (dont au moins 80 % à la charge de l'État). Durée : entre 6 et 12 mois.

(\*) Apéros musicale de Bleste, Brin de Ficelle, CCAS de Paulhaguet, Communauté de communes du Langedois, dASA, Déclic, Maison du saumon, Musikado, Saumon sauvage et service d'accompagnement à la vie sociale de Haute-Loire.



Les jeunes volontaires ont préparé collectivement ce temps de rencontre : ils ont proposé aux visiteurs de découvrir le Service Civique en participant à un jeu d'enquête dont le but était de collecter des indices auprès des organismes d'accueil de volontaires... à l'issue de la rencontre, chaque visiteur ou groupe de visiteurs, à l'aide des indices collectés, a pu proposer sa définition du Service Civique. (Cf. Annexe : articles de presse)

Cette étape de valorisation nous a paru constructive sur plusieurs plans :

- ⇒ C'est un temps d'échange de pratiques entre jeunes volontaires souvent isolés (au Pays-de-Lafayette et plus largement dans le département, peu d'organismes accueillent plusieurs volontaires en même temps).
- ⇒ C'est un moment qui favorise la participation de chacun et permet d'aborder des méthodes d'organisation (2 réunions de préparation ont permis au groupe de volontaires de penser le fond et la forme de la valorisation de leur expérience et de mettre en place leurs propres modalités d'organisation du temps de valorisation : agencement d'un espace, accueil du public, animations...).
- ⇒ C'est un moment de communication pour les jeunes qui doivent présenter leur mission, leur organisme d'accueil et également pour les partenaires du Service Civique qui peuvent communiquer sur leur rôle dans l'accompagnement de ce dispositif.
- ⇒ C'est également un temps d'échanges entre tuteurs.
- ⇒ C'est aussi pour les jeunes volontaires un temps de rencontre et d'échanges avec des élus associatifs, municipaux ou communautaires.
- ⇒ À travers la variété des témoignages des jeunes volontaires, c'est l'occasion pour le tout public de se forger une idée plus précise du volontariat et des différents domaines d'intervention des jeunes en service civique.

LA MONTAGNE MARDI 6 DECEMBRE 2011 11

## Brioude → Vivre sa ville

**VOLONTARIAT** ■ Quand des jeunes s'engagent dans leur avenir grâce au service civique

# Une parenthèse... ou un tremplin

Méconnu, le service civique permet à de jeunes volontaires d'intégrer des associations pour un premier engagement social et une première expérience de vie professionnelle.

Samuel Moussiegt  
brioude@centrefrance.com

**S**eulement deux entretiens d'embauche en six mois de recherche d'emploi. Difficile, pour Marion Canova, de décrocher le job de ses rêves, même avec un master en poche. Son handicap ? Son absence d'expérience professionnelle. Sa solution ? Un service civique. Sur le site officiel (\*), une seule mission retient son attention à la Maison du saumon de Brioude. Elle quitte alors la Savoie et participe pendant neuf mois à différents projets ayant tous pour objectif la « sensibilisation au milieu aquatique » : visite de



**DÉCOUVERTE.** Hier, la Halle aux grains accueillait les jeunes volontaires au service civique du Pays de Lafayette. Un moment d'échanges et de rencontres avec le public.

l'aquarium et des berges de l'Allier, création d'un spectacle de marionnettes à destination des plus petits, interventions en écoles élémentaires... « Les stages que nous suivons au cours de notre cursus universitaire ne suffisent pas. Avec cette mission, j'ai beaucoup appris dans mon propre domaine –

l'environnement – mais aussi dans les domaines de l'animation ». Elle termine sa mission aujourd'hui mardi et cette expé-

rience lui a déjà permis d'obtenir plusieurs entretiens professionnels.

Une dizaine de volontaires, comme elle, venus de



**« Le service civique ? Une expérience à valoriser ! ».**

**MARION CANOVA** Volontaire en service civique à la Maison du saumon depuis neuf mois.

tout le Pays de Lafayette, ont présenté, hier, à la Halle aux grains, leurs missions et leurs organismes d'accueils. Tous n'ont pas le même parcours, mais tous se sont accordé une parenthèse dans leur vie, en participant à une mission du service civique.

### Des expériences diverses

Mathieu, actuellement à *Brin de ficelle*, voulait « quitter son écran d'ordinateur et rencontrer des gens, tout en faisant un geste civique ». Pour d'autres, cette première expérience leur aura fait découvrir un domaine méconnu et aboutira à une réorientation professionnelle avec la reprise d'une formation. Parenthèse ou tremplin, hier, aucun ne regrettait son choix. ■

(\* [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr))

## 4. Conclusion

Se dégagent de ces premiers entretiens autour du service Civique plusieurs pistes d'amélioration :

- En direction des organismes d'accueil :
  - faire la promotion du référentiel de missions qui donne des exemples concrets sur ce qu'est et ce que n'est pas une mission de Service Civique ;
  - faire la promotion du guide administratif élaboré par l'Agence, ce dernier étant une aide précieuse à chaque étape de l'accueil du volontaire en Service Civique.
  
- En direction des tuteurs :
  - aider à la promotion ou à l'élaboration d'outils pédagogiques permettant d'améliorer l'accompagnement des volontaires (charte des tuteurs, guide du tuteur...) ;
  - mettre en place des formations et des temps d'échange de pratiques ;
  - favoriser le lien entre tuteur et informateur jeunesse (du PIJ) pour mieux accompagner le volontaire dans sa vie quotidienne (loisirs, santé, formations...) ;
  - favoriser le lien entre tuteur et conseiller *Mission Locale* pour mieux accompagner le volontaire dans son projet d'avenir.
  
- En direction des volontaires :
  - mettre en place la formation civique et citoyenne ;
  - permettre aux jeunes volontaires d'un secteur géographique d'échanger entre eux, voire de se rencontrer ;
  - proposer à chaque volontaire une rencontre avec l'Informateur Jeunesse du Pij et le conseiller mission Locale ;
  - offrir au volontaire la possibilité de valoriser sa mission.
  
- En direction à la fois de l'organisme d'accueil, du tuteur et du volontaire :
  - aider à l'élaboration d'une « feuille de route » clarifiant les objectifs et les tâches à réaliser par le volontaire ;
  - mettre en perspective les enjeux de la mission du volontaire et ceux du territoire dans le cadre de la Charte de cohésion sociale.
  
- En direction des partenaires locaux :
  - organiser régulièrement la concertation autour du dispositif « Service Civique ».

## **2. Les Chantiers de jeunes bénévoles**

Le chantier de jeunes bénévoles permet à des jeunes âgés de 16 à 30 ans, de toute nationalité, de se rencontrer, de découvrir une région de France ou partir à l'étranger, en participant à des réalisations collectives utiles (restauration d'un monument, aménagement d'un circuit VTT, d'un local jeunes, débroussaillage des rives de cours d'eau...).

Outre la réalisation de travaux, les jeunes découvrent, à mi-temps, des activités culturelles et de loisirs et des rencontres avec les jeunes et les habitants.

Le projet est toujours porté par une association, qui en assure la préparation et l'encadrement sur le terrain. Les élus locaux et les habitants de la commune participent à la dynamisation du chantier.

Avec Hélène Monteil (DDCSPP), référente des Chantiers en Haute-Loire, il a été décidé un accompagnement particulier, au titre de la cohésion sociale, des Chantiers du Pays-de-Lafayette : favoriser les échanges des jeunes avec les habitants.

Ces Chantiers sont :

- ⇒ « Paysage, terrasse et biodiversité » à Léotoing (association « Les amis de Léotoing »).
- ⇒ « Mise en valeur du patrimoine » à Autrac (association « Jeunesse et Reconstruction »).
- ⇒ « Festival des Apéros Musique de Blesle » (association Concordia).

Ils auront lieu durant l'été 2012. Une première rencontre a eu lieu avec les référents locaux (maire d'Autrac, Présidente des « Amis de Léotoing », Président de « Apéros Musique de Blesle ». Il est prévu des rencontres avec les encadrants des jeunes.

## **X. Problèmes d'habitat**

Les actions en faveur de l'habitat sont nombreuses et financées :

- ⇒ Contre l'habitat « insalubre » ou « indécents ».
- ⇒ Pour l'adaptation de l'habitat au handicap ou au vieillissement.
- ⇒ Pour l'aménagement de l'habitat pour préserver l'énergie.

Les Communautés de Communes qui s'engagent dans le dispositif, en convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, ont recours à un « opérateur » (le CAL-PACT et Urbanis dans le Pays-de-Lafayette), chargé de mettre en œuvre l'action.

Le coordonnateur de la Charte a participé à la préparation d'ateliers d'information à Auzon communauté (voir rapport au 31 mars 2011).

Il a aussi participé, en collaboration avec l'ANAH et la MSA, à une réunion avec les maires de la Communauté de Communes de Ribeyre-Chaliergue-Margeride.

Ces participations n'ont pas donné suite à d'autres actions, probablement parce le travail de repérage et de prise de contact correspond à la mission de l'opérateur.

## **XI. Tableau synthétique des actions en cours**

*Les actions locales sont pour la plupart des actions qui concernent à la fois la santé, le social, la vie sociale et culturelle.*

*Elles sont classées ci-dessous dans les 3 thèmes mis en avant par la Charte de Cohésion Sociale : « Prévention des risques sociaux et de santé », « Maintien à domicile », « Addictions conduites à risques-violences intrafamiliales ».*

*Chaque thème est prédominant dans l'action décrite, mais n'est pas exclusif des autres thèmes.*

## 1. Thème : Prévention des risques sociaux et de santé

Titre	Modalités	Lieu	Date	Mobilisation	point d'étape
<b>Repérage et rétablissement d'un lien social avec les personnes en détresse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'un repérage et d'une démarche de prise de contacts avec des agriculteurs en détresse sociale</li> <li>- proposition d'une activité communale à ces personnes pour qu'elles retissent un lien social</li> </ul>	Pays de Blesle	depuis juin 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communauté de communes</li> <li>- 9 maires</li> <li>- MSA</li> <li>- service social du Conseil général</li> </ul> <b>Impact :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vigilance auprès de 80 agriculteurs, 5 à 6 agriculteurs impliqués dans l'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- début des activités communales et intercommunales auprès de 3 agriculteurs</li> </ul>
<b>Prévention santé visant à l'amélioration du recours au dépistage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- actions avec l'Association Régionale des Dépistages Organisés du Cancer (ARDOC)</li> <li>- promotion du dépistage du cancer organisée auprès des personnes en précarité par une formation des acteurs de terrains</li> <li>- premières sessions effectuées en avril 2011 dans le Langeadois</li> <li>- réunion d'étape en octobre 2011 et en juin 2012</li> <li>- extension prévue dans d'autres territoires en fonction des financements</li> </ul>	Langeadois	depuis juillet 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARDOC</li> <li>- 6 CCAS</li> <li>- 3 services sociaux</li> <li>- 3 associations caritatives</li> </ul> <b>Impact :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- personnes en précarité aidés par les organismes mobilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier déposé en avril 2012 par l'ARDOC pour avoir un financement dans un autre territoire du Pays-de-Lafayette</li> </ul>
<b>Enquête sur la promotion de la santé locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participation à un groupe de travail de l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) dans le cadre du Pôle de compétence de l'Auvergne</li> <li>- accompagnement de l'enquêtrice de l'IREPS dans les rencontres avec les élus</li> <li>- mise au point d'une démarche</li> </ul>	Pays	depuis février 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IREPS Auvergne</li> <li>- IREPS 43</li> <li>- élus sur le thème santé : 8 CC</li> <li>- autres coordonnateurs de santé d'Auvergne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préparation de deux journées régionales sur la promotion de la santé dans les territoires.</li> <li>- animation de la réunion du 31 mai 2012 à Issoire.</li> </ul>
<b>Promotion de la prévention dans les écoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- promotion de projet « Un fruit à la récré » porté par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)</li> </ul>	Pays	mars et avril 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion des informations et dépliants auprès des élus</li> </ul> <b>Impact :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- public visé : l'ensemble des élèves du Pays-de-Lafayette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion en cours</li> </ul>

Titre	Modalités	Lieu	Date	Mobilisation	point d'étape
<b>Mobilité en milieu rural</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- groupe de travail sur l'aide à la mobilité</li> <li>- élaboration d'un socle commun pour le Pays-de-Lafayette</li> <li>- rédaction d'un dossier de demande de financement</li> </ul>	Pays	depuis novembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- service transport du Conseil général</li> <li>- Pacte Territorial d'Insertion</li> <li>- Formation Insertion Travail (FIT)</li> <li>- 6 Communautés de Communes</li> <li>- 5 communes du Brivadois</li> <li>- SMAT-LEADER</li> </ul> <p><b>Impact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- public visé : 28 500 habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- travail avec le service transport du CG et le PTI</li> <li>- Validation du texte de base avant le vote par les élus en juin 2012</li> </ul>
<b>Lutte contre la détresse sociale et la souffrance psychique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Edusa</b> : groupe de travail sur l'aide alimentaire</li> </ul>	Pays	depuis mai 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 CCAS</li> <li>- Secours catholique</li> <li>- Secours populaire</li> <li>- Restaurant du cœur</li> <li>- Croix-Rouge</li> <li>- Banque alimentaire</li> <li>- Service social du Conseil général</li> <li>- SAVS</li> <li>- CHRS</li> </ul> <p><b>Impact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- personnes aidées par les associations caritatives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- travail sur les « situations chroniques ».</li> <li>- réflexion sur une coordination des financements des associations et du Conseil général.</li> </ul>
<b>Implication des jeunes dans la vie sociale : Services civiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aide au tutorat des services civiques de Paulhaguet et de l'association du Saumon Sauvage (recueil des souvenirs des Anciens)</li> </ul>	Pays	depuis juin 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- associations</li> <li>- EHPAD</li> <li>- habitants</li> <li>- élus</li> </ul> <p><b>Impact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- public visé : une cinquantaine d'habitants de Paulhaguet, une vingtaine d'habitants de la région de Brioude.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- action en cours</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- animation des services civiques du Pays de Lafayette dans le cadre d'une mission de la responsable départementale (DDCSPP)</li> <li>- rencontre avec les organismes d'accueil</li> <li>- organisation d'une manifestation de valorisation</li> <li>- rédaction d'un rapport d'étape</li> </ul>	Pays	depuis juillet 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DDCSPP</li> <li>- associations</li> <li>- Collectivités communales et intercommunales.</li> <li>- 10 services civiques</li> <li>- Mission Locale</li> <li>- Point Information Jeunesse</li> </ul> <p><b>Impact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- public visé : les associations, les collectivités locales et les jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre des actions 2012 à partir des enseignements du rapport d'étape 2011.</li> </ul>

Titre	Modalités	Lieu	Date	Mobilisation	point d'étape
<b>Habitat insalubre, énergivore, non adapté au handicap</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- programme ANAH</li> <li>- repérer et prendre contact avec les personnes en mauvaises conditions d'habitat</li> </ul>	CC de Lavoûte-Chilhac Auzon communauté	depuis novembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ANAH</li> <li>- Communautés de communes</li> <li>- mairies</li> <li>- MSA</li> <li>- CAL PACT et Urbanis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action en suspens.</li> </ul>

## 2. Thème : maintien à domicile

Titre	Modalités	Lieu	Date	Mobilisation	point d'étape
<b>Aides aux aidants familiaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- enquête sur les attentes des aidants familiaux</li> <li>- prise de rendez-vous avec eux par un travailleur social pour mettre en place des actions</li> <li>- mise en place d'actions : groupe de parole, manifestation sur l'habitat, information.</li> </ul>	Pays	depuis mai 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CCAS</li> <li>- MSA, CARSAT, Conseil général</li> <li>- 150 repérages</li> <li>- Sur les 140 repérages, 60 volontaires pour un entretien approfondi avec MSA, CARSAT, CG</li> </ul> <p><b>Impact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 150 familles contactées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place des actions. : groupe de parole, habitat</li> </ul>
<b>Valorisation du savoir des Anciens, activités intergénérationnelles, lutte contre l'isolement social des personnes âgées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration d'une 'histoire des communes et des habitants à partir de photos et de témoignages</li> <li>- constitution d'un réseau de référents communaux</li> <li>- élaboration d'un bulletin périodique, avec la participation des élèves, distribué gratuitement aux habitants du canton de Paulhaguet par les CCAS</li> <li>- travail sur les souvenirs mené avec la Maison du Saumon de Brioude</li> </ul>	CC de Paulhaguet, communes de La Chaise-Dieu, de Saugues	depuis juin 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 11 mairies</li> <li>- 3 établissements scolaires</li> <li>- environ 175 habitants participant régulièrement aux réunions</li> <li>- visites à domicile</li> <li>- 2 services civiques (Paulhaguet et Maison du saumon).</li> </ul> <p><b>Impact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 200 habitants, 200 personnes impliquées dans les réunions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parution du bulletin n°1 fin avril 2012, distribué aux 4 200 habitants du canton de Paulhaguet</li> <li>- Projet d'un « café des habitants » dans la commune de Collat.</li> </ul>
<b>Bien vieillir sur le Plateau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- groupe de réflexion animé par Elizabeth Salsé, chargée des affaires sociale à la CC de La Chaise Dieu</li> <li>- recueil individuel de l'histoire de vie des personnes âgées</li> </ul>	CC de La Chaise-Dieu	depuis avril 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communauté de communes</li> <li>- mairies</li> <li>- habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Série de réunions de réflexion, la dernière avec les services sociaux de la MSA, du CG et de la CARSAT.</li> </ul>

### 3. Thème : addictions, conduites à risques, violences intrafamiliales

Titre	Modalités	Lieu	Date	Mobilisation	point d'étape
<b>Prévention dans les écoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- groupes d'expression dans les établissements scolaires animés par l'ANPAA</li> </ul>	Pays	depuis mai 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ANPAA</li> <li>- le Bassin du Haut-Allier (établissements publics)</li> <li>- 15 établissements publics et privés du Pays</li> </ul> <b>Impact :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 200 élèves impliqués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- action en cours</li> <li>- rapport d'étape en juin 2012.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation de représentation de théâtre interactif</li> <li>- dossier MILDT</li> </ul>	Pays	depuis mai 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 CLSPD</li> <li>- le Bassin du Haut-Allier (établissements publics)</li> <li>- les établissement scolaires privés</li> <li>- ANPAA</li> <li>- Compagnie théâtrale</li> </ul> <b>Impact :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 500 élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 représentations théâtrales en mai 2012</li> </ul>
<b>Prévention auprès des jeunes et des jeunes adultes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- groupe d'action auprès des associations s'occupant de jeunes (sport, théâtre, musique...)</li> <li>- objectif : définir un label de prévention de l'alcoolisme pour les associations encadrant les jeunes</li> </ul>	Auzon communauté	depuis juin 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CLSPD</li> <li>- Communauté de communes</li> <li>- ANPAA</li> <li>- Mission Locale</li> <li>- service social du Conseil général</li> </ul> <b>Impact :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les jeunes d'Auzon communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- première réunion avec les associations en mars 2012.</li> <li>- constitution d'un groupe pilote</li> </ul>

## **XII. Perspectives d'action**

### ***1. Rappels sur la méthode***

Les actions sont principalement basées sur les initiatives locales : le coordonnateur est à la disposition des acteurs de terrain pour les aider à mettre en œuvre leurs projets. Bien entendu, il peut être aussi un initiateur, de même que les institutions (actions « aidants familiaux » et « rompre l'isolement » par exemple). De nouvelles actions peuvent donc naître en 2012 en fonction de ces opportunités (voir introduction).

Les actions menées se situent dans la durée : celles commencées en 2010 et 2011 ont pour vocation, si elles réussissent, à être maintenues et développées, et le coordonnateur joue un rôle permanent dans ce domaine.

## 2. Tableau de synthèse

Chaque perspective d'action est décrite dans l'exposé des chapitres précédents (+ le démarrage d'une nouvelle action dans le Pays saugain). Le tableau suivant les reprend sous forme synthétique.

<i>Thème</i>	<i>contenu</i>
<i>Prévention du suicide des agriculteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre et suivi de l'action d'implication des agriculteurs repérés dans une action locale.</li> </ul>
<i>Prévention des addictions</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration qualitative des modalités d'intervention de l'ANPAA pour l'année scolaire 2012-2013.</li> <li>• Mise en place d'une « Charte de prévention » avec les association de Auzon commnauté.</li> </ul>
<i>Amélioration du dépistage organisé du cancer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place avec l'ARDOC d'une nouvelle action sur un nouveau territoire.</li> </ul>
<i>Promotion de la santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration avec l'IREPS d'une démarche pour une meilleure implication des élus locaux dans la promotion de la santé.</li> </ul>
<i>Rompre l'isolement social des Anciens</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de l'action en cours auprès d'autres Communes.</li> <li>• Publication de 2 bulletins de 20 pages dans le Pays-de-Paulhaguet.</li> </ul>
<i>Aidants familiaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une information adaptée sur l'aménagement de l'habitat au vieillissement.</li> <li>• Diffusion de l'information sur les groupes de paroles et les possibilités de répit.</li> </ul>
<i>Aide à la mobilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un dispositif expérimental auprès des Communes et Communautés de Communes volontaires</li> </ul>
<i>Edusa</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un groupe de coordination des financements des secours.</li> <li>• Élaboration d'une démarche pour prévenir la chronicité de l'aide alimentaire.</li> </ul>
<i>Insertion sociale des jeunes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des enseignements de la première intervention auprès des Services civiques.</li> <li>• Action de partenariat avec les associations encadrant les Chantiers des jeunes bénévoles.</li> </ul>
<i>Habitat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du partenariat avec l'ANAH et la MSA sur le repérage et la prise de contact avec les habitants concernés.</li> </ul>
<i>Coordination dans le Pays saugain</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un groupe de coordination des associations : première réunion en juin 2012.</li> </ul>

## **XIII. Annexe**



ASSOCIATION  
DU PAYS DE  
LAFAYETTE

# Rapport d'étape au 31/12/2010 sur l'expérimentation « agriculteurs en détresse sociale » dans le Pays-de-Blesle

## I. Introduction

### 1. Principes de travail

*Certains agriculteurs en fragilité sociale et psychologique ne recourent pas aux soutiens existants : l'objectif de l'expérimentation est de « faire le premier pas » et de les amener vers les soutiens dont ils ont besoin.*

*Pour ce faire, il ne faut pas que ce soit un professionnel qui les contacte : la démarche ne venant pas d'eux-mêmes, ils se sentiraient stigmatisés par ce contact dont ils ne sont pas à l'origine. Seul un « référent de proximité », un **élu local**, est en mesure d'accomplir cette mission. L'expérimentation place donc les élus au centre de l'action, conformément à la démarche portée par la Charte Territoriale de Cohésion Sociale (CTSC).*

*Cette place centrale des élus est également reflétée dans l'organisation du groupe de travail (chapitre suivant) chargé de piloter l'expérimentation : ce groupe est un groupe d'élus locaux (les référents de chaque commune), avec la présence, selon leur désir, de professionnels sociaux (MSA, DIVIS) qui ont pour mission d'apporter leur compétence, leur expérience et aussi de relayer l'action des élus lorsque l'agriculteur est convaincu de recourir aux services sociaux.*

*Un autre principe a guidé l'expérimentation : la **confidentialité**. Ce principe a été l'objet de discussions dans le groupe de travail pour préciser, selon ce principe, la relation entre le référent élu et son Conseil municipal et CCAS.*

### 2. Groupe de travail

L'expérimentation a été lancée le 17 juin 2010 par une réunion à la Communauté de Communes (CC) du Pays-de-Blesle, en présence du Préfet de Haute-Loire et du Sous-préfet de Brioude (compte rendu en annexe).

Suite à cette réunion, un groupe de travail s'est constitué avec la composition suivante :

⇒ un référent par commune :

<i>commune</i>	<i>référent élu</i>	<i>nom</i>
Autrac	adjoint	GAILLARD André
Blesle	maire	GIBELIN Pascal
Chambezon	maire	TREMOUILLERE Lucien
Espalem	maire	ROMEUF Robert, président de la CC
Grenier-Montgon	maire	FILIOL Jacques
Léotoing	maire	PORTE Jean-Pierre
Lorlanges	maire	SOULIER Didier
St Etienne- sur-Blesle	maire	MIRAND Alain
Torsiac	maire	HALFON André

- ⇒ le Conseiller général du canton de Blesle, René AUBIJOUX
- ⇒ le référent de la CC pour la CTCS, Christian MALBEC
- ⇒ un responsable élu de la CTCS, Roland CHAREYRON
- ⇒ la responsable de l'action sociale de la MSA 43, Suzanne MARTEL
- ⇒ l'assistant social de secteur de la DIVIS, Michel JACOB
- ⇒ une salariée de la CC, Karine DUCHER
- ⇒ le coordonnateur de la CTCS, Jean-François COMTE

Ce groupe s'est réuni 4 fois : les 13/7/2010, 6/9/2010, 6/10/2010 et 13/12/2010. Les comptes rendus figurent en annexe.

Un travail préalable au travail de ce groupe a été réalisé par les communes et la CC : le recensement des exploitations agricoles du Pays-de-Blesle. 88 exploitations ont été recensées. Parallèlement, le coordinateur de la CTCS a rencontré les responsables d'AGRIDIFF et de Solidarité-Paysans.

Le présent rapport présente les questions principales qu'a eu à traiter ce groupe de travail au fur à mesure de l'action sur le terrain :

1. Définition du « référent élu ».
2. Mise au point d'un guide de repérage et de prise de contact.
3. Personnalisation de l'information écrite des agriculteurs et des professionnels locaux.
4. Tenue d'un tableau synthétique des actions menées par les référents.

Sur 9 communes constituant la CC, 7 ont participé activement au groupe de travail.

## **II. Définition du « référent élu »**

Cette question a été centrale et est revenue régulièrement lors des réunions. Trois critères ont été jugés importants pour définir le référent :

1. il doit être volontaire pour participer à la démarche,
2. il participe aux réunions du groupe de travail pour appliquer les règles décidées en commun,
3. il respecte et fait respecter la confidentialité de son action vis-à-vis de son Conseil municipal et son CCAS

Cette règle de confidentialité, outre le fait qu'elle corresponde à un principe du travail social, est fondamentale pour que l'agriculteur accepte, au bout d'un certain temps, de recourir aux dispositifs de soutien existants : un des motifs principaux aux non recours à ces dispositifs est

justement la crainte que « ça se sache ». Si l'action du référent conduit à ce que « ça se sache », le lien de confiance disparaît.

Le respect de la confidentialité est donc une condition « sine qua non » de l'efficacité de la démarche du référent. La condition est d'autant plus forte lorsque les communes sont petites et que les personnes concernées peuvent elles-mêmes faire partie du Conseil municipal.

Cette règle doit être également appliquée lorsqu'une aide financière d'urgence est attribuée à l'agriculteur par la commune : il faut que le vote de l'aide respecte l'anonymat et que seul le maire et le référent connaissent le nom.

Le référent a un rôle de **vigilance** : son objectif est d'anticiper les problèmes graves qui peuvent se poser à certains agriculteurs et, par un contact approprié, avoir une action de prévention pour que ceux-ci contactent les dispositifs de soutiens.

Comme l'indique le tableau synthétique exposé au chapitre V :

- ⇒ pour certaines communes le référent n'a pas repéré de situation grave,
- ⇒ pour d'autres communes une situation fragile lui est apparue qui ne nécessitait pas son intervention pour le moment,
- ⇒ pour d'autres communes un contact a été pris avec quelques agriculteurs.

### III. Guide pour le repérage et pour la prise de contact

La démarche des référents ne consiste pas à « faire le tour » des agriculteurs mais à repérer ceux qui, a priori, sont dans une situation fragile, ensuite de prendre un contact avec eux favorisant la confiance et un dialogue approfondi.

Le groupe de travail a mis au point un guide, appuyé sur l'expérience de la MSA dans ce domaine. Ce guide a été mis à jour en fonction de l'expérience des référents et comprend deux paragraphes :

1. les critères devant attirer l'attention des référents,
2. quelques idées pour une prise de contact favorisant le dialogue.

La dernière mise à jour du guide figure sur la page suivante.

# **Guide pour le repérage des agriculteurs en fragilité sociale et psychologique et pour la première prise de contact avec eux**

Le référent communal (un élu) a pour mission de repérer les agriculteurs en fragilité sociale et psychologique, de prendre contact avec eux et de les orienter vers des organismes de soutien spécialisés (Agridiff, Solidarité-Paysans, MSA, service social du Conseil général).

Cette mission doit se réaliser dans le respect de toutes les règles de confidentialité (il vaut mieux être trop prudent que pas assez).

Le référent a aussi pour mission, dans le respect de cette confidentialité, d'être le correspondant des informations sur les agriculteurs en détresse dans sa commune.

Cette règle de confidentialité s'applique également au groupe de travail porteur de l'expérimentation. Il n'est possible d'être efficace que si les échanges d'informations sont nominatives : comment savoir si la personne est déjà aidée si l'on ne connaît pas son nom ?

## **Repérage des agriculteurs en fragilité sociale et psychologique**

Les signes suivants peuvent être révélateurs de la détresse des personnes :

- ⇒ isolement – veuvage – célibat
- ⇒ séparation récente
- ⇒ décès d'un parent avec lequel la personne cohabitait
- ⇒ pas de participation à un travail collectif (ensilage par exemple)
- ⇒ mauvais soins des animaux
- ⇒ désorganisation de l'exploitation
- ⇒ maire contacté par des créanciers, plaintes sur l'endettement, investissements récents importants
- ⇒ dégradation de l'habitat
- ⇒ problèmes de succession
- ⇒ problèmes de santé
- ⇒ conduites « addictives »
- ⇒ « bouche à oreille »

## **Prise de contact**

- ⇒ Les événements exceptionnels peuvent être l'occasion d'une prise de contact : décès d'un proche, problèmes de santé, problèmes de succession...
- ⇒ Le référent peut s'appuyer sur le courrier envoyé avec les dépliants de Agridiff et Solidarité-Paysans : « vous avez bien reçu le courrier ? », « qu'en pensez-vous ? », « la situation des agriculteurs n'est pas drôle en ce moment, non ? », « comment vous vous en sortez ? »

L'objectif est d'établir un premier contact, que le référent parvienne à un lien de confiance pour que la personne puisse se livrer plus facilement (ce qui est très difficile pour un « institutionnel »).

## **IV. Personnalisation de l'information écrite**

### **1. Lettre aux agriculteurs**

Le groupe de travail a constaté que l'information écrite concernant les agriculteurs en difficulté, outre les articles de presse, a été envoyée aux maires et non aux agriculteurs. Il a été décidé d'envoyer un courrier aux 88 exploitations agricoles recensées, avec les dépliants d'AGRIDIFF et de Solidarité-Paysans.

L'envoi de ce courrier et les retours qu'il y a eu auprès des référents ont abouti aux constats suivants :

- ⇒ Certains agriculteurs, au sein des exploitations agricoles, n'ont pas été au courant de la réception de ce courrier : soit un associé d'un GAEC ne l'a pas transmis à son autre associé, soit un conjoint de l'a pas transmis à son conjoint.
- ⇒ Certains agriculteurs ont perçu l'information sur AGRIDIFF et sur Solidarité-Paysans comme la promotion de dispositifs syndicaux.

Ces deux types de réaction ont conduit le groupe de travail à prendre les décisions suivantes pour le prochain courrier :

- ⇒ Il sera adressé individuellement aux agriculteurs et non aux exploitations agricoles.
- ⇒ Il comportera la MSA dans la liste des organismes pouvant être contactés par les agriculteurs en difficulté.

### **2. Lettre aux professionnels médicaux et paramédicaux**

Le groupe de travail a décidé qu'il fallait informer les professionnels en contact direct avec les agriculteurs pour la gestion de leur santé. Ces professionnels :

- ⇒ peuvent repérer les situations de fragilité selon les mêmes critères indiqués dans le guide,
- ⇒ connaissent également les situations de dépression.

Il a été envoyé à ces professionnels une lettre comportant les interlocuteurs vers lesquels ils peuvent orienter leurs patients : les référents, la MSA, AGRIDIFF, Solidarité-Paysans. Étaient joints à cette lettre quelques dépliants pour qu'ils puissent les déposer dans leur salle d'attente.

Cette lettre a été envoyée aux médecins, infirmiers, kinésithérapeutes des communes de Massiac, Blesle, Arvant, Lempdes-sur-Allagnon, Bournoncle-Saintt-Pierre et Brioude.

## **V. Tableau synthétique**

Outre le guide d'aide à l'action des référents, le groupe de travail a décidé d'utiliser un outil rendant compte de leurs actions dans chaque commune. Comme indiqué dans le chapitre II, ce tableau reflète le rôle de « vigilance » du référent : il n'a pas pour but unique de compter les agriculteurs contactés mais de traduire l'action de repérage, celle-ci pouvant déboucher sur le constat qu'aucun agriculteur ne semble en situation de fragilité, ou bien que les agriculteurs dans cette situation sont déjà aidés.

La dernière mise à jour du tableau synthétique figure sur la page suivante.

*Agriculteurs en fragilité sociale et psychologique*  
**Tableau synthétique des actions**  
 du 1/7 au 31/12/2010

<i>commune</i>	<i>réfèrent élu</i>	<i>actions</i>
Autrac	adjoint	N'a pas repéré d'agriculteurs concernés.
Blesle	maire	2 personnes repérées mais après étude, ces agriculteurs sont suivis.
Chambezon	maire	<i>En attente</i>
Espalem	maire	2 personnes ont contacté le réfèrent suite au courrier de la CC : ⇒ une femme a réussi à convaincre son mari et a contacté un organisme ⇒ la deuxième personne a été réticente à contacter les « syndicats » mais a suivi l'insistance du réfèrent
Grenier-Montgon	maire	N'a pas repéré d'agriculteurs concernés
Léotoing	maire	1 agriculteur a contacté le réfèrent, 1 a été contacté par le réfèrent : les 2 agriculteurs sont déjà suivis.
Lorlanges	maire	Problèmes de santé importants touchant un GAEC. Situation fragile. Vigilance du réfèrent.
St Etienne- sur- Blesle	maire	N'a pas repéré d'agriculteurs concernés.
Torsiac	maire	Le réfèrent est entré en contact avec 1 agriculteur : sa situation n'est pas aussi grave que pressenti.  Une action a été menée auprès d'un autre agriculteur en situation financière critique. Orientation vers les services compétents et aide financière d'urgence du CCAS.

## **VI. Conclusion**

Ce rapport est un rapport d'étape : les membres du groupe souhaitent une rencontre régulière pour maintenir le niveau de vigilance dans le Pays-de-Blesle. Le travail en groupe est essentiel pour actualiser le guide en fonction des expériences et des idées de chacun.

Ces futures réunions seront également consacrées à organiser des rencontres avec AGRIDIFF et Solidarité-Paysans.